



L'unilatéralisme américain et le bouclier antimissile

Mémoire de géopolitique

du Commandant Janvier Patrice

dans le cadre de l'étude dirigée

“La politique étrangère des Etats- Unis”

Directeur : Madame DENISE ARTAUD
Chercheuse émérite au CNRS

mars-02

1. L'unilatéralisme américain et le bouclier antimissile

2. Commandant (terre, France) Patrice JANVIER

3. 28 février 2002

4. Division A

5. Mémoire de géopolitique

6. Si pendant quatre décennies, la Guerre Froide a marqué la politique étrangère américaine, ce constat n'est plus d'actualité.

Depuis 1989 les Etats Unis traversent une période de transition et ils se livrent à un examen de leur engagement international et de sa signification.

Les termes d'internationalisme, d'unilatéralisme, de multilatéralisme, de néo-isolationisme sont constamment utilisés pour décrire et expliquer l'attitude américaine. Ces termes constituent de plus en plus des variations sur un même thème, celui de la difficulté presque congénitale de l'Amérique à définir de manière équilibrée ses relations non seulement avec le monde extérieur mais tout simplement avec l'autre.

Cette étude a pour ambition d'améliorer la compréhension des tendances de la politique étrangère américaine à l'aube du changement politique né de l'élection du Président G.Bush et des ondes de choc perceptibles dans l'ensemble de la politique étrangère américaine dont la meilleure traduction est le projet National Missile Defense (M.N.D).

Mots clés : Etats-Unis, Stratégie, bouclier antimissile, unilatéralisme, dissuasion

1•L'unilatéralisme, une tendance nouvelle de la politique étrangère américaine

11 rappels historiques

111 l'Amérique messianique ; aux sources de l'exceptionnalisme américain

112 de la méfiance envers l'Europe aux prémices de l'internationalisme

113 de l'indifférence à l'unilatéralisme

12 des rapports difficiles avec l'autre

121 Etats-Unis et Nations Unies : un mariage difficile

122 un mépris de plus en plus marqué des traités et accords internationaux

123 la politique étrangère du Président Bush : une diplomatie de rupture

2•La volonté de se défendre seul

21 la NMD, une histoire ancienne

211 continuité de la défense anti-missile aux Etats-Unis

212 l'I.D.S, un tournant dans la guerre froide

213 de l'I.D.S à la NMD

22 la sanctuarisation du territoire répond à des facteurs psychologique et politique

221 les facteurs psychologiques : un individualisme qui caractérise la société américaine.

222 la volonté de se défendre seul : le rejet du TICE

223 la défense anti-missile : un instrument pour se défendre seul.

23 la NMD acteur d'une stratégie de puissance

231 un pactole aux industriels Américains

232 une course technologique pour la domination de l'espace

233 un levier aux effets multiples

3•les enjeux d'un déploiement unilatéral du bouclier anti-missile

31 la remise en cause des politiques de lutte contre la prolifération nucléaire

311 la remise en cause du traité ABM

312 un effet domino sur l'ensemble des traités de désarmement

313 la remise en cause du "concept de destruction mutuelle assurée"

32 le débat sur la NMD au sein de l'Union européenne

321 Europe et Etats-Unis : confiance et méfiance

322 le débat sur la NMD au sein de l'Alliance atlantique

33 Perspective pour la défense antimissile après le 11 septembre 2001

331 la NMD et les nouvelles menaces.

332 les attentats du 11 septembre légitiment le droit des Etats-Unis à se défendre.

333 la NMD, un outil pour préserver la liberté d'action des Etats-Unis.

Introduction

" Démocratie cent six voix, France une voix ". C'est de manière volontairement provocatrice que le Wall Street Journal ¹décrivait le refus du ministre des Affaires étrangères de la France, Hubert Védrine, de signer la déclaration finale du Forum démocratique de Varsovie. La France, porteuse depuis la Révolution française d'un message universel, refusait de s'incliner devant ce qu'elle percevait comme une démonstration de l'impérialisme universaliste des États-Unis. Pour Hubert Védrine, la démocratie est certes un objectif fort louable, mais tous les États, toutes les cultures, tous les niveaux de développement n'y sont pas prêts, et il serait vain de vouloir imposer la démocratie à tout prix à des pays qui ne sont pas mûrs pour ces exercices subtils et délicats.

Si pendant quatre décennies, la Guerre Froide a marqué la politique étrangère américaine, aujourd'hui, dix ans après cette période, ce constat n'est plus d'actualité.

Depuis 1989 les Etats Unis traversent une période de transition : leur statut évolue vers celui de superpuissance globale et de défenseur de l'Ouest et ils se livrent à un examen de leur engagement international et de sa signification.

Les termes d'internationalisme, d'unilatéralisme, de multilatéralisme, de néo-isolationisme sont constamment utilisés pour décrire et expliquer l'attitude américaine. On tend à les opposer, de manière logique certes, mais pas nécessairement exacte. Car ces termes constituent de plus en plus des variations sur un même thème, celui de la difficulté presque congénitale de l'Amérique à définir de manière équilibrée ses relations non seulement avec le monde extérieur mais tout simplement avec l'autre.

Paradoxalement, c'est au moment où son approche éthique, son instinct messianique est le plus en phase avec son époque, que l'Amérique s'intéresse le moins au monde. Jamais sans doute dans l'histoire de l'humanité, un empereur s'est aussi peu intéressé aux répercussions de sa politique dans son empire.

Cette étude a pour ambition d'améliorer la compréhension des tendances de la politique étrangère américaine à l'aube, non des évènements du 11 septembre 2001 mais du

¹ Wall street journal du 30 juin 2000
5/52

01/03/05

changement politique né de l'élection du Président G.Bush et des ondes de choc perceptibles dans l'ensemble de la politique étrangère américaine dont la meilleure traduction est le projet National Missile Defense (M.N.D).

Pour ce faire, dans un premier chapitre, après avoir décrit les tendances historiques des Etats-Unis en matière de politique étrangère qui conduisent le président BUSH à mener une politique unilatéraliste, nous verrons comment la NMD qui répond à une attente profonde du peuple américain peut s'analyser comme une rupture unilatérale d'équilibres stratégiques majeurs.

1°L'unilatéralisme, une tendance permanente de la politique étrangère américaine

Les tendances fortes qui orientent la politique américaine se traduisent par le choix permanent entre deux extrêmes : l'isolationnisme et l'interventionnisme auquel se raccroche le courant unilatéraliste. Washington hésite depuis le XIX^e siècle entre la volonté de jouer les gendarmes du monde et le refus d'engager les moyens nécessaires à ce rôle. Ces moyens sont en effet plus que jamais nécessaires à la politique intérieure du pays. D'un autre côté, la volonté d'assurer son essor économique fonde de façon significative la politique américaine à travers le monde.

La politique étrangère des Etats-Unis a souvent été perçue comme un moyen de propager l'influence politique, économique des Etats-Unis afin de transformer le monde pour qu'il corresponde à la vision idéalisée qu'en ont les Américains et leurs leaders.

Cette certitude américaine de son bon droit provient en partie d'une continuité idéologique qui tend à promouvoir depuis l'ère coloniale les mêmes valeurs à la fois guides et mobiles de la politique des Etats-Unis.

Le symbole de cette continuité est la référence constante à la constitution, aux pères fondateurs de la constitution. Les principes fondateurs de la politique étrangère américaine remontent donc à la constitution de la nation et à la formulation de cette destinée manifeste d'éclairer le monde des bienfaits de la liberté. Ils permettent aux citoyens Américains, baignés dans cette culture de se reconnaître dans une politique qui traduit des valeurs qui leurs sont propres.

11 rappels historiques

Pour comprendre l'attitude des Etats-Unis envers le monde et donc leur point de vue vis-à-vis des questions de sécurité nationale et internationale, il est indispensable de mettre très brièvement l'accent sur quelques phases clés dans le développement de cette grande puissance, surtout depuis la fin du 18^{ième} siècle.

En effet, depuis près de deux siècles, la politique étrangère américaine balance entre l'isolationnisme et l'internationalisme. Cette oscillation est surtout évidente dans le domaine de la sécurité politico-militaire. Les périodes de paix relative ont souvent

encouragé les Etats-Unis à ne considérer que leurs propres affaires. Pourtant, lorsqu'un danger émerge, ils rallient la communauté internationale et sont prêts à faire des sacrifices considérables pour vaincre l'adversaire.

111 L'Amérique messianique : aux sources de l'exceptionnalisme américain

Pour le président Abraham Lincoln, les États-Unis n'étaient rien moins que " *le dernier et le meilleur espoir de l'humanité* ". Ce sentiment est profondément ancré dans la mentalité américaine depuis le débarquement des premiers colons au début du XVII^e siècle. Il repose sur une vision messianique de l'Amérique, terre promise destinée à être le refuge des persécutés et bientôt celui des opprimés d'une Europe qui les rejetait tant pour des raisons religieuses qu'économiques.

L'Amérique se veut donc investie d'une mission : propager les idéaux de liberté, les principes de la propriété individuelle et de la démocratie représentative. Elle considère ces valeurs comme universelles, et devant donc être diffusées dans le reste du monde au nom d'une " destinée manifeste " proclamée dès 1845.

Ainsi, de 1941 à 1991, de la lutte contre les fascismes à l'effondrement du communisme, la victoire des États-Unis s'est accompagnée d'un renforcement, même relatif et très imparfait, de la morale internationale. Si la démocratie semble reconnue comme la forme légitime et souhaitable de gouvernement, si des questions sociales comme le droit des femmes et des minorités sont si présentes sur les agendas politiques de la plupart des pays de la planète, c'est en partie au moins parce que l'Amérique a imposé son calendrier – certains diraient son idéologie au reste du monde.

Cette vision universaliste des valeurs américaine reste profondément d'actualité. Le 15 février 2002, soixante universitaires Américains en portèrent témoignage², dans la presse mondiale, pour justifier le combat de leur nation contre le terrorisme : "*Aucune autre nation dans l'Histoire n'a aussi explicitement forgé son identité - sa Constitution, ses textes fondateurs et même sa propre perception de soi - sur la base des valeurs humaines universelles...Aucune autre nation dans l'Histoire n'a aussi explicitement forgé son identité - sa Constitution, ses textes fondateurs et même sa propre perception de soi - sur la base des valeurs humaines universelles...Mais, Américains en temps de guerre et de crise mondiale, nous tenons à rappeler que le meilleur de ce que nous*

01/03/05

appelons trop facilement les "valeurs américaines" n'est pas l'apanage de la seule Amérique : c'est l'héritage commun de l'humanité et donc un fondement possible de l'espoir en une communauté mondiale basée sur la paix et la justice".

L'affirmation universaliste du Président Kennedy " *la cause de l'humanité est la cause de l'Amérique*" confirme les prétentions missionnaires des Etats-Unis.³

Pour Henry Luce, le père de la formule " The American Century ", le triomphe des États-Unis au XXe et au XXIe siècle n'était pas et ne serait pas dû seulement à la puissance des Américains, mais plus encore à la nature et au style de leur pouvoir, une " potion magique " composée de quatre ingrédients irrésistibles dans leur complémentarité : la démocratie, le libéralisme, le capitalisme et l'internationalisme, des termes que la mondialisation rend plus modernes que jamais

112 de la méfiance envers l'Europe aux prémices de l'internationalisme

En 1796, George Washington conseilla à ses successeurs de se tenir à l'écart des questions européennes et de se consacrer à la colonisation et conquête du territoire américain.

Pourtant dès 1823, le Président Monroe développe la doctrine dont plusieurs hommes politiques se servirent pour justifier des décisions de politique étrangère.

La première tendance internationaliste se situe dans cette période.

Deux facteurs doivent être mentionnés :

- l'action des grandes sociétés de commerce qui pour la première fois s'intéressent aux marchés potentiels et aux matières premières hors du continent américain.
- la construction sous l'influence d' Alfred Mahan d'une flotte de guerre et d'une stratégie de la puissance maritime qui permet aux Etats-Unis de disposer d'un moyen d'intervention. Utilisée jusqu'alors à des fins défensives, la doctrine Monroe servira à couvrir une stratégie offensive, dont une illustration est la guerre hispano-américaine de 1898 qui fait tomber Porto Rico dans le giron américain. L'annexion définitive des Philippines en 1901 renforce les positions des Américains dans le Pacifique. Au début du 20^{ème} siècle, la doctrine

² lettre d'Amérique, les raisons d'un combat , dans le monde du 15 février 2002

³ il y a peu , la secrétaire d'état Madeleine Albright affirmait encore que les Etats-Unis étaient la "nation indispensable" .

Monroe est devenue un excellent instrument d'intervention limité aux intérêts géographiques immédiats.

C'est n'est qu'en 1917, qu'en se fondant sur le respect de la liberté des mers pour les pays neutres et la défense de la démocratie, les Etats-Unis interviendront en Europe, réalisant ainsi un important pas vers le statut de puissance mondiale globale.

Président des États-Unis de 1913 à 1921, Woodrow Wilson fondait sa vision du monde sur quatre principes modernes fondamentaux :

- les États devaient être constitués sur la base d'une autodétermination nationale et démocratique,
- un monde politiquement pluraliste devait être économiquement ouvert,
- un tel monde basé sur des principes anti-impérialistes et économiquement interdépendants présupposait la création d'organisations internationales responsables du maintien de la paix comme le monde n'en avait jamais connu auparavant,
- pour que ces objectifs ambitieux aient quelque chance d'être atteints, un engagement total et sans restriction des États-Unis dans les affaires du monde était une condition sine qua non.

L'objectif de Woodrow Wilson à la conférence de Versailles était, selon ses propres termes, de " *globaliser la doctrine de Monroe* " et ainsi de démanteler les empires russe, ottoman et austro-hongrois en respectant les volontés d'autodétermination nationales. Malheureusement, en 1919, le Président Wilson est désavoué au Sénat par la non-ratification du Traité de Versailles. Confrontées à la grande dépression économique des années 30 et à la montée des fascismes et du communisme, ces idées visionnaires apparaissent très largement inadaptées à leur époque. De fait, les États-Unis n'étaient pas prêts ni culturellement, ni psychologiquement à exercer un tel leadership sur le monde. État-continent largement autosuffisant, l'Amérique, protégée par sa géographie, n'entendait pas sacrifier ce qu'elle percevait encore comme une pieuse et légitime invulnérabilité à des responsabilités mondiales.

L'isolationnisme l'emporte donc à nouveau et ceci se traduit très vite dans les lois sur l'immigration de 1921 et 1924, et dans les lois sur la neutralité des années 30. Jusqu'à la dépression de 1929, les deux voies qui sont suivies sont donc celle de l'isolationnisme politique et celle du libéralisme économique. La prospérité et la croissance revenues font

que l'opinion publique est convaincue qu'il s'agit de la combinaison idéale pour les États-Unis. Le président Roosevelt, n'arrivera à convaincre son pays à s'engager qu'après l'attaque de Pearl Harbor, menée sur le territoire américain le 7 décembre 1941.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, des événements tels que la création du système de Bretton Woods et des Nations unies, la démocratisation politique et le triomphe du libéralisme économique au Japon et en Allemagne, ou encore le lancement du plan Marshall et de l'Alliance atlantique ne peuvent être perçus que comme l'expression d'une philosophie d'inspiration wilsonienne.

Pour autant, cette vision éthique fut critiquée. À l'heure de la guerre froide et de l'équilibre de la terreur, les tenants de l'école réaliste des relations internationales dénonçaient le wilsonisme comme une manifestation inadaptée et anachronique d'idéalisme, qu'il n'était possible d'expliquer qu'à partir de la religiosité américaine ou de son caractère messianique. Dans le même temps, la gauche américaine en soulignait l'hypocrisie. En Asie, en Amérique centrale, en Afrique, les États-Unis utilisaient le libéralisme politique comme un alibi pour cacher des ambitions de pouvoir ultra classiques qui s'apparentaient davantage au grand jeu de l'équilibre des forces qu'à de beaux idéaux. Comment assimiler l'expansion de la puissance de l'Amérique à celle de la démocratie et des idées libérales, au moment où Washington s'alliait avec des régimes autoritaires aux quatre coins de la planète ? Entre la défense des intérêts Américains dans le monde et la progression des idéaux démocratiques, l'adéquation est loin d'être évidente.

Comme les années 20 ou 50, les années 90 sont des années d'" après-guerre ", même si le processus fut de nature différente du fait de la spécificité de la guerre froide. Une vision wilsonienne du monde s'imposa naturellement à l'esprit des dirigeants Américains. Le nouvel ordre mondial du président Bush (père), la décision de l'Administration Clinton de remplacer l'endiguement du communisme par l'élargissement de la démocratie apparaissent comme des messages essentiellement messianiques.

113 de l'indifférence à l'unilatéralisme (1991-)

Si les questions de politique étrangère furent dans leur ensemble absentes du débat

électoral américain en l'an 2000, l'isolationnisme, sous la forme d'une politique déterminée et constante, tel qu'il pouvait exister dans les années 20 et 30, n'existe plus aux États-Unis, même parmi les représentants de la frange la plus conservatrice du Congrès. Ce qui est apparu par contre depuis l'effondrement de l'URSS et l'accélération de la mondialisation est beaucoup plus complexe et subtil. Cette nouvelle ligne de force pourrait être décrite comme un mélange d'internationalisme mou et de méfiance vis à vis des institutions internationales qui peut s'analyser comme un refus du monde extérieur.

Cette méfiance des Américains envers les institutions, en particulier étrangères si peu aptes à défendre les intérêts individuels des citoyens justifie pour beaucoup d'Américains un penchant naturel vers l'unilatéralisme.

On peut parler *d'unilatéralisme lorsqu'un état prend seul une décision en l'absence de coopération avec d'autres états*. Lorsqu'ils ont opté pour des actions de ce type, les États-Unis arguent qu'au-delà de leurs intérêts propres, c'est l'inertie et impossibilité de parvenir à un accord qui leur impose moralement, en tant que pays guide vers le bien de l'humanité de réaliser des entorses au droit international pour imposer ce dernier.

Pour les Américains, une politique unilatérale signifie avant tout la liberté de choisir s'ils veulent s'engager ou non dans telle ou telle crise en fonction de leurs intérêts.

L'unilatéralisme décrié en Europe aujourd'hui est donc bien le fait d'un courant politique américain, en particulier républicain, n'hésitant pas à placer la défense des intérêts des États-Unis au-delà du respect de leurs obligations politiques et juridiques internationales. Tentant de justifier l'attitude de son Administration, Richard Haass⁴ a ainsi déclaré qu'il faudrait désormais s'attendre à un *multilatéralisme à la carte, avant d'ajouter : " nous examinerons chaque accord et prendrons notre décision au cas par cas plutôt que d'adopter une approche d'ensemble "*, ce qui revient à conduire au-delà des mots une politique clairement unilatéraliste.

Cette volonté implique la constitution ou le maintien d'une capacité technologique qui protège les États-Unis du monde extérieur pour garantir sa liberté d'action.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les armes de destruction massives mirent

⁴ ancien directeur du policy planning au département d'État
12/52

fin à l'invulnérabilité géographique des États-Unis. L'utilisation de nouvelles technologies à travers le projet de *National Missile Defense* (NMD ou MD) a pour objectif de recréer, au moins partiellement, cette protection originelle.

Le monde extérieur ne saurait se faire aucune illusion : l'Amérique, dans la mesure où la technologie le permet, s'engagera dans un projet qui traduit culturellement et psychologiquement un de ses rêves secrets, échapper au destin commun de l'humanité. Hier, c'est-à-dire avant la Première Guerre mondiale, les Américains se sentaient moralement supérieurs mais doutaient encore de leur identité, qu'ils percevaient comme fragile. Aujourd'hui la réalité de la domination a remplacé la peur de la fragilité⁵.

12 Des rapports difficiles avec l'autre

Internationalisme, unilatéralisme, multilatéralisme, néo-isolationisme sont constamment utilisés pour décrire et expliquer l'attitude américaine. Ces termes constituent des variations sur la difficulté de l'Amérique à définir de manière équilibrée ses relations non seulement avec le monde extérieur mais tout simplement avec l'autre.

Si l'Amérique n'hésite pas à appuyer les institutions qui rassemblent une communauté de pensée, comme les démocraties libérales, elle est beaucoup moins prête à soutenir des organisations qui ne partagent pas l'intégralité de ses valeurs ou celles sur lesquelles elle a le moins de prise comme les Nations Unies. Les Américains n'admettent pas que certaines valeurs américaines comme l'individualisme ne soit pas la norme partout et qu'on puisse douter de leur bonne foi ou réfuter la pureté de leur messianisme.

Lorsque, à la mi-octobre 1999, le Sénat américain rejette le traité sur l'interdiction globale des essais nucléaires (CTBT ou T.I.C.E), les commentateurs sont unanimes : les « nouveaux isolationnistes » l'ont emporté. Mais les commentateurs se trompent. La majorité républicaine ne refuse pas le principe de l'intervention à l'étranger : si elle avait été « isolationniste », elle rappellerait les troupes américaines des quatre coins du globe

⁵ "L'Amérique sera le champion de la défense de la liberté et de la justice, parce que ces principes sont justes, vrais et inaliénables pour tous les peuples du monde....Au-delà de la guerre contre le terrorisme, nous cherchons l'avènement d'un monde juste et pacifique.....Déterminés à atteindre notre but, nous poursuivons maintenant notre tâche. Nous avons vu le prix de la liberté. Nous avons montré le pouvoir de la liberté. Et dans ce grand conflit, mes chers compatriotes, nous verrons la victoire de la liberté". Extraits du discours du président Bush sur l'état de l'Union du 29 janvier 2002.

01/03/05

pour les redéployer le long des frontières. Ce que le vote du Sénat confirme, c'est la volonté d'intervention unilatérale des Etats-Unis et leur refus de tout multilatéralisme, notamment de celui symbolisé par les Nations unies, qui sont devenues jusqu'au 11 septembre 2001, le bouc émissaire dans les nouveaux jeux de pouvoir à Washington.

121 Etats-Unis et Nations Unies : un mariage difficile

Pourtant, dans l'univers complexe de la mondialisation à la recherche de règles du jeu universelles, l'idéal des Nations unies est plus présent et nécessaire que jamais. C'est dans les relations qu'entretiennent les États-Unis et les Nations Unies que l'unilatéralisme est le plus marqué. Bien que les États-Unis soient légalement tenus de verser des montants qui représentent 25% du budget total de l'ONU et 30,5% du budget que cette dernière consacre au maintien de la paix, le Congrès américain a retenu pendant longtemps le versement de ses paiements et arriérés pour faire pression sur l'organisation. Le remboursement des arriérés Américains faisant suite à l'autorisation tant attendue du Congrès s'est révélé bien inférieur au montant des sommes initialement dues (926 millions de dollars US au lieu de 1,7 milliards de dollars US) et demeure soumise à une série de conditions unilatérales.

Le symbole de paix et de justice, les Nations unies, et celui de la réalité de la puissance, les États-Unis, se retrouvent trop souvent en situation d'opposition, sinon de rivalité, au lieu de se soutenir et de se compléter. Ainsi, pour de nombreux pays, qu'ils soient ou non membres du Conseil de sécurité, la fonction principale des Nations unies est de contrebalancer les États-Unis, sinon de leur résister.

Les États-Unis doivent pourtant prendre conscience que le système international stable et démocratique qu'ils appellent de leurs vœux présuppose un dialogue positif entre une Amérique plus modeste et une ONU plus forte. L'Amérique ne peut plus se comporter comme l'éternel mauvais payeur, laissant à ses citoyens privés comme Ted Turner le soin de financer les opérations des Nations unies

122 un mépris de plus en plus marqué des traités et accords internationaux

Une politique unilatéraliste signifie notamment, pour les Etats-Unis, une dispense à l'égard d'accords internationaux auxquels ils exigent que les autres se soumettent. Cela transparaît dans le rejet par Washington de la nouvelle Cour pénale internationale, destinée à juger les crimes de guerre et contre l'humanité⁶. En 1998, l'administration Clinton, par la voix de M. David Scheffer, ambassadeur américain, avait réaffirmé le soutien officiel du gouvernement à la création d'une telle instance. Il reprenait là une position que Washington avait formulée pour la première fois au lendemain de la seconde guerre mondiale, quand les Etats-Unis défendaient l'idée que les individus devaient être tenus pour personnellement responsables des crimes de guerre. Mais quand, en juillet 1998, la nouvelle Cour reçut à Rome l'approbation de cent deux pays, les Etats-Unis furent l'un des sept pays à voter contre, aux côtés d'Israël, de la Libye, de l'Irak, de la Chine, du Qatar et du Soudan. Pourquoi les Etats-Unis se sont-ils joints à cette étrange alliance ? M. Scheffer expliquera, le 31 août 1998, que c'est parce que « *le tribunal fait courir un risque à ceux qui endossent la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationale* ». En dépit des événements du 11 septembre 2001, les Etats-Unis s'opposent toujours à l'institution de la CPI et déclarent qu'il est inacceptable qu'un citoyen américain puisse être accusé et jugé par des magistrats étrangers⁷.

Cette nouvelle loi "de l'empire" apparaît aussi dans le refus américain de signer la convention de 1997 interdisant les mines antipersonnel. Le monde entier s'était mis d'accord pour mettre hors la loi ces engins. Les dirigeants Américains y ont applaudi, déplorant les morts dues aux mines abandonnées à travers le monde mais ils n'en continuent pas moins d'exiger d'être exemptés et de disposer de mines dans la zone démilitarisée de la Corée et autour de la base américaine de Guantanamo, à Cuba. Tous les autres devront interdire l'usage de ces mines, mais une exception doit être faite pour une puissance aussi responsable.

La prétention de Washington à une « supériorité morale » se trouve battue en brèche par

⁶ Le Sénat américain a approuvé le 7 décembre 2001, un projet de loi déposé par le Sénateur Helms qui interdit aux Etats-Unis de coopérer avec la future Cour Pénale Internationale et prévoit diverses mesures pour dissuader d'autres pays de le faire. (journal le monde du 11 décembre 2001).

⁷ Lors d'un vote au Sénat américain, le 7 décembre 2000, le Sénateur J. Helms a obtenu une confortable majorité de 78 votes positifs contre 21 négatifs dans un amendement qui proclame le droit des Etats-Unis de libérer avec tous les moyens à sa disposition, les soldats Américains éventuellement arrêtés par la future CPI.

son refus de signer ou de ratifier une série d'autres textes internationaux, notamment la convention des Nations unies sur les droits économiques et sociaux (1966), la convention sur les droits des femmes (1979). Les protocoles additionnels de 1977 aux conventions de Genève de 1949, qui élargissent la protection des populations civiles en temps de guerre, n'ont pas non plus été signés par les Etats-Unis.

S'impose dès lors le constat d'une accumulation des contentieux diplomatiques et d'une dégradation des relations entre les Etats-Unis et le reste du monde, y compris leurs alliés les plus fidèles, tels, en Europe, le Royaume-Uni ou l'Allemagne.

En dehors des frictions classiques, portant notamment sur le partage du coût de la garantie de sécurité offerte à l'Europe, les principaux sujets de discorde s'étaient concentrés jusqu'à la fin des années 1990 autour du commerce et de l'ouverture des marchés. Aujourd'hui, les désaccords dépassent cette dimension économique.

123 la politique du Président Bush : une diplomatie de rupture.

En effet, la récente succession de coups de force d'une diplomatie américaine qui entend imposer une valeur universelle aux principes, aux institutions, aux structures économiques et sociales des Etats-Unis illustre une nouvelle politique de rupture.

Le monopole de la puissance globale reconquis par les Etats-Unis, depuis l'heureux effondrement de l'URSS en 1990, a exacerbé la conviction que leur destin se confond avec l'histoire de la liberté et la défense de leurs intérêts nationaux avec la démocratie. En témoigne l'argumentaire développé par le porte-parole du président Bush pour commenter l'abandon du protocole de Kyoto et le plan national énergétique rendu public le 17 mai dernier : *"Le président pense que le niveau élevé de consommation d'énergie correspond au mode de vie américain, et que l'une des tâches des élus est de protéger le mode de vie américain. Le mode de vie américain est béni."*

Les débats sur le commerce avaient amorcé cette évolution, avec les lois Helms-Burton (1995) et D'Amato-Kennedy (1996), créant un régime de sanctions contre les entreprises, y compris non américaines, qui entretenaient des relations d'affaires avec Cuba d'une part, l'Iran et la Libye d'autre part, et ce en contravention explicite avec les principes du droit

international comme avec les règles de l'OMC.

C'est néanmoins dans le domaine diplomatique et stratégique que l'unilatéralisme américain s'est emballé depuis la fin des années 1990, au point de bouleverser les relations entre les Etats-Unis et leurs alliés. L'administration Bush a encore durci cette diplomatie de rupture. En laissant comprendre que les Etats-Unis ne croyaient plus à la démarche mondiale concernant la lutte contre la pollution telle que définie dans le protocole de Kyoto de 1997, le président américain étonne et remet en question l'ensemble des progrès diplomatiques réalisés depuis le sommet de la terre à RIO en 1992.

Si l'on ajoute à ces initiatives les méthodes imposées pour l'endiguement de l'Irak de Saddam Hussein, et surtout la conduite des opérations militaires en Bosnie et au Kosovo, la conclusion semble s'imposer d'une redéfinition brutale du leadership américain.

D'où une série d'interrogations, qui, touchant à la seule puissance globale de ce début du XXI^e siècle, dépassent les seuls Etats-Unis :

la diplomatie américaine ne cède-t-elle pas à une forme d'exubérance irrationnelle, tendant à la maximisation à court terme de sa puissance au détriment de la préservation des intérêts et des équilibres de long terme, notamment dans sa relation avec l'Europe qui demeure le seul continent à partager l'essentiel des valeurs de la civilisation américaine ? Les Etats-Unis ne s'exposent-ils pas à la démesure ?

Le 29 août 2000, lors de sa présentation devant la conférence annuelle des ambassadeurs de France dans le monde, le chef de la diplomatie française Hubert Védrine a abordé la situation stratégique actuelle et la politique étrangère de la France. Déjà bien connu pour sa critique de l'« hyper puissance américaine » et sa défense d'un « monde multipolaire », Hubert Védrine a considérablement intensifié, à cette occasion, ses attaques contre la politique anglo-américaine en critiquant les élites américaines exprimant que « *Il y a un consensus très fort aux Etats-Unis sur le rôle de leader qui doit être le leur dans le monde (...) et les deux grands partis participent à ce consensus.* » Il a proposé de rester « *attentif, pour en voir les développements possibles, à la montée d'une sorte de néo-unilatéralisme (qui est le contraire de l'isolationnisme), conception qui résulte mécaniquement de la*

01/03/05

situation d'hyper puissance. Elle remet en question l'idée même que les Etats-Unis doivent négocier avec les autres, adversaires ou alliés. »

2° La volonté de se défendre seul

Sous-tendu dans les enjeux des dernières élections présidentielles américaines, le programme de défense du territoire des Etats-Unis contre les missiles balistiques ou bouclier anti-missile pourrait bien, s'il est développé par le Président Bush, avoir des répercussions considérables en matière stratégique et économique.

Historiquement attaché à l'édification d'une défense antimissile, nombre de Républicains voient dans d'éventuelles défaillances du système de contrôle des armes stratégiques russes et surtout dans le développement de la prolifération balistique de nouveaux arguments en faveur de l'investissement dans un tel programme.

La défense antimissile du territoire des États-Unis, incarnée aujourd'hui par la NMD (National Missile Défense - NMD), répond donc à des sentiments profondément ancrés dans l'esprit américain et l'invulnérabilité constitue un objectif primordial, sans doute le premier de tous en matière de sécurité et de défense.

En quoi consiste le système NMD ?

Pour Monsieur Douglas⁸, il est en priorité destiné à protéger le territoire américain d'une attaque de missiles balistiques limitée en provenance des Etats "Rogues States"⁹ telle la Corée du Nord. Il n'est pas envisagé dans un tel système d'arrêter une attaque massive de missiles. Il a pour vocation de permettre aux Etats-Unis de réagir avec précision face à une menace spécifique et limitée, non prévue par le traité A.B.M.

21 la NMD, une histoire ancienne

⁸ Intervention de M DOUGLAS C, chargé d'affaire de l'ambassade des Etats-Unis à Paris lors du débat organisé par la revue Defense Nationale le 7/12/2000. Dans DEFENSE NATIONALE N°2/2001, page 49

⁹ Etats-voyous
18/52

La défense contre les missiles balistiques est loin de constituer une préoccupation récente aux Etats-Unis puisque les recherches et les projets se succèdent depuis plus de quarante ans et ont donné lieu, dans le domaine de la défense de théâtre, à des premières réalisations. L'idée de mettre en œuvre une défense globale du territoire américain contre les missiles balistiques est revenue en force, à partir de 1998, sous l'impulsion politique d'un Congrès sensible à l'évolution de la prolifération balistique dans le monde.

Par ses ambitions, ses implications technologiques et son coût, la National Missile Défense (NMD) diffère cependant très sensiblement de l'Initiative de Défense Stratégique lancée en 1983 par le Président Reagan. Elle se veut plus limitée dans ses objectifs et donc plus réaliste. La fin de la guerre froide et l'expérience de la guerre du Golfe ont jusqu'à récemment conduit à privilégier les recherches sur la défense de théâtre mais, depuis 1998, une perception nouvelle de la menace a relancé l'actualité d'un système de protection du territoire américain contre des frappes limitées de missiles balistiques.

211. Continuité de la défense antimissile aux Etats-Unis

Amorcées aux lendemains de la seconde guerre mondiale, après que l'Allemagne eut lancé ses missiles V2, les recherches sur la défense antimissile aux Etats-Unis ont été activées à partir de 1957. C'est en effet au cours de cette année, qui vit également le lancement par les Soviétiques du satellite Spoutnik, que fut lancé le programme de défense antimissile Nike Zeus, devenu quelques années plus tard Nike X, et destiné à tenter de répondre à la menace provenant d'un arsenal nucléaire soviétique en rapide progression. Imaginé autour d'intercepteurs lancés à partir de satellites évoluant en orbite basse, ce projet est abandonné en 1964 pour des raisons tant technologiques que financières.

Le programme de défense antimissile sera repris à partir de 1967 avec le projet Sentinel du Président Johnson, présenté comme devant protéger le territoire américain d'une attaque chinoise. Alors qu'à partir de 1966 les Soviétiques commencent à déployer leurs propres défenses antimissiles autour de Moscou, le Président Nixon réoriente en 1969 le programme Sentinel, rebaptisé Safeguard, en vue de défendre les silos de missiles stratégiques Américains.

La signature, le 26 mai 1972, du traité ABM (Anti-Ballistic Missiles) entre la Russie et les

Etats-Unis marque une étape très importante dans l'évolution des programmes de défense antimissile. Conscients des risques liés au développement parallèle des défenses antimissile et des arsenaux nucléaires, les deux parties s'engagent à renoncer à une protection globale de leur territoire ou d'une région particulière de ce territoire, seuls deux sites de défense ABM étant autorisés, l'un pour la protection de la capitale, l'autre pour celle d'une base de missiles sol-sol. En 1974, un protocole additionnel réduira le nombre de sites autorisés de deux à un seul pour chacune des parties.

Sur cette base, les Soviétiques ont mis en œuvre un système de défense antimissile balistiques autour de Moscou reposant sur un réseau de satellites d'alerte, plusieurs radars et un ensemble d'intercepteurs dotés de charges nucléaires.

Les Etats-Unis avaient, pour leur part, commencé à déployer, à partir de 1975, leur système Safeguard sur le site de Grand Forks (Dakota du Nord) abritant des silos de missiles sol-sol intercontinentaux. Toutefois, les doutes pesant sur l'efficacité du système face aux missiles soviétiques à têtes multiples et l'analyse des effets que produirait la détonation des charges nucléaires de l'intercepteur comme du missile intercepté conduisent le gouvernement américain à décider l'abandon du projet en janvier 1976.

212 L'initiative de défense stratégique, une nouvelle étape.

Il faut attendre le discours dit de la " guerre des étoiles ", prononcé le 23 mars 1983 par le Président Reagan, pour voir spectaculairement relancé le thème de la défense antimissile du territoire américain. En présentant l'Initiative de défense stratégique (IDS), le Président Reagan remettait en cause la notion de destruction mutuelle assurée, qui fondait la doctrine de dissuasion nucléaire, et proposait un bouclier spatial qui rendrait les armes nucléaires impuissantes et obsolètes. L'IDS avait en effet pour ambition de protéger les Etats-Unis d'une attaque massive de plusieurs milliers de têtes nucléaires soviétiques, sanctuarisant donc le territoire national.

Il est difficile de décrire précisément les systèmes envisagés dans le cadre de l'IDS tant ont été rassemblés sous cette appellation un grand nombre de programmes de défense antimissile. Le concept de déploiement défini en 1988 prévoyait une première phase censée parer l'attaque de la moitié des missiles SS-18 soviétiques, grâce à divers types de capteurs à terre ou dans l'espace et à deux types d'intercepteurs, l'un basé à terre et l'autre

01/03/05

dans l'espace. Le système devait ultérieurement être complété par d'autres capteurs ainsi que par plusieurs autres moyens de destruction des missiles ennemis. L'IDS marque une étape importante dans les programmes Américains de défense antimissile avec l'abandon du concept d'interception indirecte par des missiles dotés de têtes explosives, à l'instar des défenses ABM déployées autour de Moscou pourvues de charges nucléaires, pour le choix de techniques d'interception directe par collision (concept hit to kill) exigeant un degré de précision beaucoup plus élevé.

Caractérisée par l'utilisation de technologies spatiales et la recherche d'une destruction précoce des missiles durant leur phase de propulsion, l'IDS a constitué un important moyen de pression américain sur l'Union soviétique en vue de la conduire à négocier dans le domaine du désarmement et aurait même été un des facteurs économiques pouvant expliquer l'effritement de l'U.R.S.S. Plus de 26 milliards de dollars auraient été consacrés, dans le cadre de l'IDS, à des programmes de recherche dont les retombées, dans le domaine de la défense antimissile comme dans d'autres secteurs technologiques, ont été très importantes pour l'économie américaine.

213 de l'IDS à la NMD

Dans un discours prononcé le 29 janvier 1991, le Président Bush (père), tirant les conséquences de l'évolution du contexte stratégique, annonçait la fin de l'IDS et le lancement d'un nouveau programme axé sur la défense contre une frappe balistique limitée, accidentelle ou non autorisée.

Le programme GPALS¹⁰ devait permettre de répondre à une menace de 200 têtes nucléaires. Ce système devait protéger l'ensemble des Etats-Unis, y compris Hawaï et l'Alaska. Tout en comportant des éléments spatiaux pour la surveillance et les communications, le programme s'éloignait toutefois du concept de bouclier spatial et reposait plus largement sur une défense basée à terre.

En 1991 toujours, le Congrès adoptait le Missile Defense Act qui entérinait l'idée d'une

¹⁰ Global Protection Against Limited Strikes
21/52

défense circonscrite à la protection des Etats-Unis contre des frappes balistiques limitées et fixant des objectifs dans trois secteurs différents :

- la défense antimissile de théâtre (Theater Missile Defense - TMD),
- la défense nationale antimissile (National Missile Defense - NMD),
- la recherche sur les intercepteurs spatiaux de destruction par énergie cinétique ou rayonnement dirigé.

L'élection du Président Clinton marque, dans un premier temps, une rupture assez nette. Les négociations entreprises avec la Russie pour redéfinir le traité ABM et permettre le déploiement du système GPALS étant abandonnées, la priorité fut donnée à la défense contre les missiles de théâtre¹¹ (TMD).

La National Missile Defense (NMD) entre alors dans une phase de veille technologique. Dans une conférence de presse prononcée en mai 1993, le Secrétaire d'Etat américain à la défense, M. Aspin, déclarait : *"nous n'avons plus besoin de l'important programme d'armes spatiales que prévoyait Ronald Reagan. Saddam Hussein et les missiles Scud nous ont montré qu'il nous fallait une défense contre les missiles balistiques pour nos forces sur le terrain. Cette menace est immédiate. C'est pourquoi nous avons fait de la défense contre les missiles balistiques de théâtre notre priorité absolue, afin de gérer les nouveaux dangers de l'après-guerre froide et du monde post-soviétique."*

Le Congrès, américain aiguillonné par sa majorité républicaine, a été au cœur de la relance du projet de défense nationale antimissile à partir de 1998 pour des raisons de politique intérieure mais aussi parce qu'il s'agit d'une attente du peuple américain.

Historiquement attachés à l'édification d'une défense antimissile, nombre de Républicains voient dans le développement de la prolifération balistique de nouveaux arguments en faveur de l'investissement dans de tels programmes.

La pression croissante du Congrès contraindra en 1996 l'administration Clinton à se rallier à un compromis envisageant dans un premier temps le déploiement, à l'horizon 2003, de 20

¹¹ L'appellation défense antimissile de théâtre (TMD) recouvre plusieurs types de systèmes susceptibles de protéger des zones de rayon variable. Les Etats-Unis sont aujourd'hui de loin le pays le plus engagé dans les programmes de défense antimissile de théâtre, même si la Russie, avec le missile S-300, Israël avec l'Arrow, mené en coopération étroite avec les Américains et déployé depuis quelques mois ou encore la France et l'Italie, avec la perspective d'une capacité antibalistique sur le missile Aster, ont développé de tels systèmes.

01/03/05

intercepteurs terrestres destinés à stopper la frappe limitée de " rogue states " ou un tir accidentel russe. Baptisé " trois plus trois ", ce plan prévoyait une première phase de trois ans consacrée aux études et aux essais devant permettre de passer, en cas de conclusions positives, à une seconde phase de trois ans préalable au déploiement. L'idée était alors d'évaluer chaque année, à partir de 2000, l'opportunité d'un déploiement qui aurait pu intervenir en trois ans seulement.

Deux événements majeurs survenus en 1998 vont remettre en cause ce compromis et amplifier la pression politique en faveur de la NMD.

Au mois de juillet 1998, une commission bipartisane mise en place par le Congrès et présidée par M. Donald Rumsfeld¹², remettait ses conclusions sur l'évaluation de la menace balistique à l'encontre des Etats-Unis¹³ Contrairement aux estimations des services de renseignement, qui écartaient toute concrétisation de la menace avant 2010, la commission Rumsfeld déclarait que des " rogue states " comme l'Iran et la Corée du Nord avaient la capacité de déployer dans un délai de cinq ans des missiles balistiques à longue portée et de les mettre en œuvre en ne laissant aux Etats Unis qu'un faible préavis d'alerte.

Présentée quelques semaines seulement après les essais nucléaires indiens et pakistanais, l'analyse de la commission Rumsfeld s'est trouvée immédiatement crédibilisée par le tir d'un engin balistique nord-coréen le 31 août 1998.

Renforçant les avocats d'une protection contre la menace balistique, ces événements ont entraîné une double réaction.

Le 20 janvier 1999, le Secrétaire d'Etat à la défense, M. William Cohen, redéfinissait la position de l'administration sur le programme NMD. L'objectif de déploiement était repoussé de 2003 à 2005. En revanche, le programme passait en phase de développement et d'acquisition et se voyait doté de financements supplémentaires, le budget initial de 4,9 milliards de dollars pour la période 1997-2003 étant porté à 10,5 milliards de dollars pour la période 1999-2005.

¹² ancien Secrétaire d'Etat à la Défense du Président Ford , Monsieur Rumsfeld est l'actuel secrétaire d'état à la défense de l'administration du Président Bush

¹³ Rapport Rumsfeld
23/52

01/03/05

Parallèlement, le Congrès adoptait à une écrasante majorité¹⁴ le National Missile Defense Act prévoyant que serait déployé, aussitôt que technologiquement possible, un système de défense antimissile destiné à protéger le territoire national américain d'une frappe balistique limitée, qu'elle soit accidentelle, non autorisée ou délibérée.

La Maison-Blanche renonçait à opposer son veto en échange de l'adoption de deux amendements démocrates, l'un mentionnant la nécessité de ne pas nuire aux négociations de désarmement et l'autre assujettissant le programme aux autorisations budgétaires annuelles. Ainsi étaient définies de nouvelles bases pour la mise en œuvre du programme NMD.

Bien qu'issu d'une longue lignée de programmes de défense antimissile, le NMD s'en distingue assez nettement par son caractère moins ambitieux, et donc plus réaliste, tant dans le dimensionnement du système et les technologies retenues que dans ses objectifs et son coût. L'objectif déclaré ne concerne que la protection contre quelques dizaines de têtes assaillantes au plus, que seraient susceptibles de développer et de perfectionner les Etats proliférants au cours de la prochaine décennie. Sur le plan technologique, la composante spatiale est abandonnée pour ce qui est des intercepteurs, et fortement réduite en ce qui concerne les satellites de surveillance. Enfin, le coût du programme semble à la portée d'un budget de la défense en évolution favorable.

22 la sanctuarisation du territoire répond à des facteurs psychologiques et politiques.

Les divergences d'approche qu'on observe aujourd'hui parmi les grandes démocraties sur le projet américain de défense antimissile nationale et la levée de boucliers quasi unanime qu'il suscite dans le monde illustrent les impasses de l'unilatéralisme américain qui pourtant traduit relativement bien les préoccupations de la société américaine.

Ces préoccupations résultent d'une part des tendances historiques de l'évolution de la société américaine mais aussi d'une nouvelle politique des Etats-Unis en ce qui concerne la non-prolifération et la contre prolifération des armements de destruction massives.

¹⁴ 97 voix contre 3 au Sénat et 345 voix contre 71 à la Chambre des Représentants
24/52

221 les facteurs psychologiques d'évolution de la société américaine.

Première tendance lourde : l'individualisme.

Caractéristique sociale d'une nation qui dès 1776 s'est formée non pour lutter contre l'abus de pouvoir en tant que tel mais pour refuser la loi d'un pouvoir lointain et impérial, l'individualisme, qui explique en partie cette volonté de ne compter que sur soi pour se défendre, s'est renforcé aux Etats-Unis depuis 1950.

En effet, le conformisme excessif et la rigueur de l'après-guerre froide ont provoqué un rejet de l'esprit communautaire et associatif de ce pays aggravé aujourd'hui par l'arrivée au pouvoir de la génération du "baby boom" qui porte l'individualisme à des sommets.

Ce rejet se traduit par une diminution d'adhérents aux associations à caractère social et éducatif qui a chuté de 50% depuis 20 ans et conduit au constat que les Américains développent de moins en moins de relations sociales en dehors du cadre professionnel.

Ce repli sur soi se conjugue, dans le même temps, avec une autre évolution. Les citoyens Américains seraient de plus en plus nombreux à croire que le salut viendra de communautés réduites, isolées du monde et composées d'êtres partageant les mêmes valeurs et même aspirations. C'est vraisemblablement une explication du succès des sectes dans ce pays mais aussi de la réussite des îlots de vie et de stabilité privés dans ce pays.

Au-delà d'un discours trop académique, il faut souligner, une autre caractéristique sociale : l'admiration des Américains pour le succès individuel fait partie de l'héritage philosophique de l'Amérique.

Dans le dossier de la NMD, on doit toujours garder présent à l'esprit la singularité de la mentalité américaine, mentalité de pionniers, fascinés par l'espace d'abord terrestre puis atmosphérique. Ce phénomène, perceptible dès la dernière partie du 19ème siècle se traduit dans la pensée militaire aux Etats-Unis par une confiance illimitée dans le pouvoir de la technique à résoudre tous les problèmes et la volonté de contrebalancer tout progrès technique d'un ennemi éventuel.

Ce rapide descriptif de la psychologie des Américains permet de comprendre l'enthousiasme de cette nation pour le projet NMD et la volonté dont ils feront preuve dans

01/03/05

la réalisation de ce défi technologique. S'il est exact qu'il est possible aujourd'hui de trouver, à des problèmes techniques, des solutions dont personne n'osait rêver il y a une cinquantaine d'années, il n'y a guère de sens à discuter de la possibilité ou non de réaliser un système de défense antimissile qui répond aux exigences profondes du peuple américain. Ces convictions sont tellement ancrées dans les mentalités que le refus de certains gouvernements européens d'accepter l'installation ou la modernisation de radars de détection avancée sur leur territoire est perçu comme un déni au droit des Américains à se défendre contre les fameux "états voyous".

En faisant la démonstration de la vulnérabilité de l'Amérique, les attentats du 11 septembre peuvent relancer le débat sur la politique de défense des Etats-unis. En effet, le bouclier anti-missile défendu par l'administration BUSH qui se propose de répondre à une menace totalement virtuelle ne pourrait prémunir les Etats-Unis d'une attaque terroriste. Malgré les arguments des opposants au projet, il ne faut pas croire que celui-ci sera abandonné.

Les Américains pourraient être même capables d'accélérer le déploiement d'un bouclier anti-missile, en partant du principe que celui-ci protègerait au moins de la menace balistique. Jusqu'au 11 septembre, les Américains s'estimaient protégés du reste du monde par deux océans. Ces tristes évènements ont prouvé le contraire et remis à leur façon en cause le contrat social que tout américain passe avec son gouvernement qui lui garantit qu'il n'y aura pas d'agression extérieure contre le pays dans lequel il a choisi de vivre en raison de l'invulnérabilité de son territoire.

L'opinion publique, fortement traumatisée à la suite des attentats, attend donc des autorités qu'elles proposent une amélioration des moyens de protection du territoire américain.

Si le débat externe, en particulier pour les Européens porte sur l'opportunité de la création d'un tel système, le débat interne aux Etats-Unis porte sur la faisabilité technique, la question de la pertinence étant d'une certaine manière jugée réglée de façon unilatérale.

La précipitation dont les États-Unis font preuve à l'égard de la NMD semble aussi relever d'un curieux processus, qui rappelle aussi les premières années de la guerre froide. Dans les deux cas, on assiste à la montée rapide d'un sentiment d'angoisse grâce à la surexploitation d'un événement spectaculaire : les attentats du 11 septembre renvoient au Spoutnik de

01/03/05

1957. Dans les deux cas, aussi, se répand un climat de suspicion quant à la fiabilité de l'administration et surtout quant à celle des services de protection et de renseignement. En ce sens, la NMD s'accorde avec la très vive sensibilité aux Etats-Unis, face à tout ce qui pourrait affecter l'intégrité du territoire national.

Elle constitue une réponse politique bien plus que militaire, à une menace potentielle assez unanimement ressentie. Les conséquences de son déploiement sur la stabilité internationale pèsent peu dans un climat dominé par le sentiment que les Etats-Unis doivent avant tout compter sur eux-mêmes pour garantir leur sécurité

222 la volonté de se défendre seul : le rejet du TICE ¹⁵

Le choix d'une défense antimissile qui fait appel à des moyens de protection du territoire s'accompagne de nouveaux choix politiques Américains clairement unilatéralistes dans le domaine de la non-prolifération et de la contre prolifération des armements de destruction massifs.

La communauté internationale ne peut se satisfaire de régimes de non-prolifération¹⁶ en panne alors que la prolifération s'accélère. Le moteur traditionnel de la non-prolifération qu'étaient les Etats-Unis pour le monde est en panne, du fait d'un Congrès qui a refusé de ratifier les engagements qui ont été négociés par le Gouvernement.

Dès lors, il convient de se demander si les Etats-Unis croient encore à la maîtrise des armements (arms control), dont ils furent pourtant les concepteurs et les prédicateurs les plus convaincus depuis les années 1960. Les années récentes ont vu se multiplier dans ce pays les remises en cause, plus ou moins directes, de cette stratégie de lutte contre la prolifération fondée sur la limitation des armes de destruction massive par des traités internationaux multilatéraux ou bilatéraux.

Mais le rejet du fond - les régimes de non-prolifération - est-il une conséquence du rejet de la forme - le multilatéralisme - ou est-ce parce que la majorité de la classe politique

⁷ T.I.C.E: traité d'interdiction complet des essais nucléaires (TICE)

¹⁶ politique qui vise à empêcher la dissémination des armes de destruction massive et repose sur la prévention et la diplomatie

américaine ne veut plus de l'approche multilatérale, qu'elle rejette les politiques de non-prolifération ? La réponse tient sans doute dans les deux hypothèses.

Le rejet du TICE par le Sénat américain en 1998 est un symptôme qui traduit le refus du désarmement multilatéral mais aussi, à travers le refus de ces mesures de confiance, la volonté de se défendre seule.

223 la défense antimissile : un instrument pour se défendre seul.

Les débats nourris sur la NMD depuis deux ans aux Etats-Unis s'inscrivent dans cette perspective. Ils remettent en cause les paradigmes classiques de la non-prolifération, et de la dissuasion, tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, ce projet traduit une remise en cause de l'approche traditionnelle de la lutte contre la prolifération, dans la mesure où les Etats-Unis ont affirmé leur volonté de mettre en œuvre une défense antimissile, avec ou sans l'accord de la Russie sur la modification du traité ABM.

A cet égard, il faut souligner qu'aux yeux d'une partie influente de la classe politique américaine, le débat sur la compatibilité entre la NMD et le traité ABM relève de la spéculation intellectuelle, pour la simple raison, selon eux, que le traité ABM a disparu avec l'URSS. Tel est en substance l'argumentaire développé par le Sénateur Jesse Helms. Ainsi, le 26 mai 1999, à l'occasion d'une réunion de la commission des affaires étrangères du Sénat américain, ce Sénateur déclarait qu'il était " *largement reconnu que le traité ABM lui-même avait disparu avec la dissolution de l'Union soviétique*". L'argumentaire développé est une manœuvre qui cache mal le fait que les courants unilatéralistes Américains refusent de voir les Etats-Unis liés par des traités internationaux, dès lors qu'ils estiment que les intérêts du pays s'y opposent : « *L'idée de limiter les défenses antimissiles est une proposition moralement nulle pour une Nation qui a tant les capacités qu'un besoin urgent de ce type de défenses. (...) Aucune nation n'a le droit de rayer de la carte les villes américaines et aucune nation n'a le droit de mettre son veto aux plans de défense Américains. La Russie n'est pas l'Union soviétique et elle ne devrait pas être encouragée à penser le traité ABM dans les mêmes termes que l'Union soviétique* ».

Certes, il serait hâtif de juger de la nature de la politique étrangère américaine à partir des déclarations des plus radicaux de ses acteurs. Néanmoins, même s'ils sont excessifs, de tels propos témoignent en l'occurrence d'un débat de fond sur lequel la classe politique américaine dans son ensemble a trouvé un véritable consensus et traduit une tendance unilatéraliste de la politique étrangère américaine qui se présente comme réponse aux aspirations profondes du peuple américain.

23 la NMD acteur d'une stratégie de puissance

Une locomotive destinée à relancer la « stratégie intégrale » américaine au XXI^e siècle.

C'est aussi en ces termes qu'il convient de percevoir le bouclier antimissile, tel qu'envisagé apparemment par l'administration de George W. Bush.

En ce sens, la justification du bouclier antimissile est à rechercher dans son caractère multidimensionnel. Se servant de l'instrument militaire, l'équipe de George W. Bush, tout en relançant la demande intérieure, ce qui profitera directement au secteur défense aérospatial, apporte indirectement des réponses en termes de compétitivité aux entreprises américaines présentes sur la scène mondiale de la société de l'information. En finale, grâce au dispositif antimissile, et ses aspects globalisants, systémiques, l'administration républicaine réussit à mobiliser tous les acteurs¹⁷ derrière une vision politique à long terme qui vise à préserver la suprématie américaine au XXI^e siècle sur la planète.

231 Un pactole aux industriels Américains

De fait, le déploiement d'un système antimissile augure d'un véritable pactole pour les entreprises des secteurs défense aérospatial. L'architecture limitée (la National Missile Defense ou MD) envisagée par Bill Clinton avait été évaluée à 60 milliards de dollars. A présent, toutes les estimations dépassent largement la barre des 100 milliards de dollars. Toutefois, les effets escomptés sur l'industrie de défense américaine par une relance des commandes militaires ne sont qu'une facette de la nouvelle politique économique américaine.

¹⁷ économiques, militaires, politiques
29/52

01/03/05

La motivation centrale de cette intervention publique se situe bien plus dans la perspective de retombées technologiques pour les marchés civils des efforts consentis dans la recherche-développement spécifique aux systèmes antimissiles. George W. Bush lui-même déclare que les Etats-Unis doivent développer de nouvelles technologies qui soutiendront une nouvelle stratégie.

Dans ce contexte, son projet d'un bouclier antimissile de portée globale se voit attribuer le statut d'une véritable locomotive. L'enjeu est bien à l'arrivée, le maintien de la suprématie américaine dans les technologies spatiales, et par-là même la perspective d'une nouvelle révolution de la société de l'information, véritable épine dorsale de la nouvelle économie. Au centre d'une nouvelle relance des commandes militaires américaines, le bouclier antimissile devrait à terme contribuer à renforcer la compétitivité des entreprises américaines - présentes sur les marchés des lanceurs, des satellites, des télécommunications, des technologies de l'information - au détriment notamment des firmes européennes et japonaises.

Dès lors, sans même attendre les conclusions de ces études et dans la précipitation, le président américain a annoncé son engagement ferme et définitif en faveur du bouclier antimissile.

La précipitation manifestée par George W. Bush est révélatrice de cette prise en compte massive des intérêts économiques, au détriment de considérations diplomatiques.

232 La course technologique dans l'espace

L'actuelle course à l'espace américaine n'est pas seulement le fait de la poursuite des capacités nécessaires au déploiement d'une encore hypothétique « national missile defense » (NMD). Elle traduit l'échelle nouvelle des préoccupations militaires concernant l'espace. En effet, la NMD n'est qu'un des volets du « space power », de cette volonté technologique de territorialisation de l'espace¹⁸.

¹⁸ M. Gillet d'Euroconsulting lors du colloque "espace, stratégie et sécurité" du CID et de l'association Mars-Paris, 13 février 2002.

Cette stratégie est particulièrement marquée dans les secteurs les plus en demande d'une intervention de l'Etat qui sont sans conteste ceux qui développent les technologies spatiales. Confrontées à une concurrence acharnée sur le marché mondial, ces branches industrielles doivent d'une part améliorer les performances des lanceurs et, d'autre part, réduire le poids des satellites pour arriver à la mise en place du réseau global auquel aspirent aussi bien les milieux économiques que militaires.

*« Si l'espace devait rester une industrie de luxe, il ne pourrait accueillir les énormes quantités d'objets constituant l'infrastructure d'une exploitation économique ou militaire »*¹⁹, constate un adepte français de la RMA²⁰ Et ce dernier d'en conclure : *« la baisse des coûts est donc la variable dont dépend l'avenir de l'espace »*.

Un exemple pour clarifier le propos. On sait que le DARPA²¹, agence du Pentagone qui centralise la recherche sur des technologies avancées, est à la base de la création de l'Internet. Le même DARPA subventionne la R&D pour la mise en place de l'Internet ultrarapide de 3^e génération, dénommé Supernet. M Maeda, responsable du projet au sein du DARPA, déclarait l'été dernier : *« A moins que nous ne continuions à subventionner la recherche, y compris la recherche sur le long terme, le monde risque de s'assécher. Les Etats-Unis sont maintenant n° 1 dans ce domaine, et les Etats-Unis ne peuvent maintenir cette supériorité à moins que nous ne continuions à subventionner la recherche »*.

Jusqu'à présent, nous avons envisagé les interventions publiques au niveau de la R&D mais ce ne sont pas les seules. Une tendance récente est ainsi apparue sous l'administration du Président Clinton : l'utilisation d'infrastructures militaires à des fins civiles comme avec les utilisations civiles du système GPS.²² Dans ce contexte le bouclier antimissile constitue un dispositif taillé sur mesure et l'intervention de l'Etat sur ce marché représente un véritable pactole pour le secteur défense aérospatial.

233 Un « levier » à effets multiples

¹⁹ MURAWIEC, Laurent, La guerre au XXI^e siècle, Ed. Odile Jacob, Paris, 2000, p. 149.

²⁰ Révolution dans les affaires militaires

²¹ Defense Advance Research Projects Agency

²² Global Positioning System

Contribuant à l'intégration de secteurs civils et militaires, les effets du bouclier antimissile ne se limitent pas au seul « bond en avant » interne.

En effet, si l'« effet de levier » sur le plan économique que constitue ce système d'armes est bien perçu par les marchés boursiers, ces milieux distinguent aussi ses dimensions politiques et diplomatiques. Ainsi, récemment un analyste financier appartenant au groupe Merrill Lynch, Mr. Byron K. Callan, admettant que les Etats-Unis ne sont plus menacés comme ils l'étaient durant la guerre froide, considérait que le bouclier antimissile sera une « zone de recherche et développement majeure capable de délimiter les menaces du futur ». De fait ces systèmes, présentés officiellement comme défensifs, auront pour effet de créer de nouveaux ennemis.

C'est ainsi que des effets pervers du bouclier antimissile affectent la scène politique et diplomatique mondiale. Soit on est pour, et on peut en ce cas nourrir l'espoir de bénéficier éventuellement de retombées technologiques²³, soit on est contre et on court le risque de se voir distancé de toutes façons (dilemme de la Russie).

Le recours à l'instrument militaire ou plus précisément la valeur ajoutée émergeant au développement de technologies duales²⁴, semble admise par les différents pays de l'Union européenne. Isolément ou au sein de l'OTAN, de nombreux pays sont par ailleurs bien plus impliqués qu'il n'y paraît, dans le développement de systèmes antimissile de théâtre (Theater Missile Defenses-TMD).

Pourtant, le nouveau contexte suggéré par George W. Bush, induit l'intégration de tous les systèmes antimissiles dans un dispositif global et pose le problème de l'autonomie des nations.

3° les enjeux d'un déploiement unilatéral du bouclier antimissile

Les risques de s'aliéner leurs alliés européens, d'" antagoniser " la Russie ou la Chine, ou encore de remettre en cause les accords de maîtrise d'armements existants (comme le traité A.B.M-Anti Ballistic Missile), semblent être des arguments de bien peu de poids face aux

²³ cf. l'attitude des Européens et notamment des Allemands qui collaborent, avec Rome et Washington, au système antimissile tactique Meads

²⁴ civiles et militaires

pressions d'un Congrès qui ne peut refuser de soutenir un projet bénéficiant, indépendamment de son coût et de sa faisabilité, d'un soutien largement bipartisan. Et pourtant, l'existence d'une seule puissance, fût-elle une hyper puissance, ne saurait justifier l'unilatéralisme, dont les effets sont contraires à l'objectif recherché de renforcement de la sécurité nationale. Cette attitude est particulièrement sensible dans le cadre des politiques de lutte contre la prolifération nucléaire mais peut aussi indiquer une mutation stratégique.

31 la remise en cause des politiques de lutte contre la prolifération nucléaire

La remise en cause par les Etats-Unis de la politique internationale de lutte contre la prolifération nucléaire ne saurait se faire contre toute logique extérieure. En dépit d'une terminologie aussi maladroite que trompeuse, la NMD a des implications globales extrêmement importantes.

Le premier enjeu international de la NMD concerne l'avenir du traité ABM et, à travers lui, la stabilité stratégique internationale.

311 la remise en cause du traité ABM

En effet, l'incompatibilité entre le projet NMD et le traité ABM signé en 1972 a conduit le Président américain à dénoncer unilatéralement ce dernier en décembre 2001. Les Russes dénoncent cette remise en cause radicale du traité, suivis en cela par une grande partie de la communauté internationale. La question est fondamentale dans la mesure où, le traité ABM est généralement considéré, non comme une relique de la guerre froide, mais comme l'outil nécessaire à la préservation de l'équilibre de la relation de dissuasion entre les Etats-Unis et la Russie. S'agissant du traité ABM, la question de savoir si la remise en cause de ce traité porterait atteinte à l'équilibre stratégique international a été largement débattue. Tous les opposants à la NMD ont rappelé avec force qu'il s'agissait de la pierre d'angle en la matière, ce que ne contestent pas d'ailleurs les Etats-Unis. Or l'objectif même du projet actuel de bouclier antimissile est contraire au texte, puisqu'il vise à protéger l'ensemble du territoire national grâce à plusieurs sites de tir de missiles intercepteurs et de lanceurs.

Donald Rumsfeld, secrétaire américain à la défense a admis, en dépit de controverses nombreuses sur le plan juridique, que l'architecture globale du National Missile Defence et du Theater Missile Defence était incompatible avec le traité ABM.

Certes, le traité ABM a déjà connu plusieurs modifications. Ainsi, en septembre 1997, deux accords ont été signés par les parties à New York²⁵, visant à permettre le déploiement de systèmes de défense antimissiles de théâtre -notamment le système américain de THAAD ou Theater High-Altitude Area Defense. Mais, au-delà de ces débats techniques, la problématique essentielle réside dans la portée internationale d'une telle modification du traité ABM et dans son éventuel effet domino sur les autres traités de désarmement. *"Dans l'exercice de sa souveraineté nationale"* et compte tenu du fait que *"des événements extraordinaires"* viendraient *"compromettre ses intérêts supérieurs"*, chaque signataire peut se retirer du traité à condition de notifier six mois à l'avance son éventuelle décision et d'énoncer à son partenaire les raisons qui l'ont incité à s'en dégager.

Le 11 décembre 2001, G.Bush a déclaré qu'il fallait *"dépasser le traité de 1972 sur les missiles antimissiles, rédigé à une autre époque, contre un autre ennemi"*. Après l'essai d'interception réussi le 4 décembre, l'administration Bush, renforcée par les succès remportés en Afghanistan, s'est orienté clairement vers une dénonciation rapide du traité de 1972, dit ABM (Anti-Ballistic Missile) pour déployer la MD.

312 un effet domino sur l'ensemble des traités de désarmement.

L'ensemble des négociations de désarmement risque de pâtir de la décision américaine de déploiement de la NMD. De fait, les différents traités qui fondent le régime de non-prolifération sont inextricablement liés les uns aux autres : que l'un cède, et c'est l'ensemble qui vacille, en vertu du fait que l'édifice ne tient que parce qu'en retour d'un certain degré de vulnérabilité qui est demandé aux Etats, leur est accordée une retenue collective dans tel ou tel champ des armes de destruction massive. Par conséquent, si la plus grande puissance militaire se retire de l'un de ces traités, les autres Etats, militairement inférieurs, pourront

²⁵ demarcation agreements
34/52

estimer que la renonciation à certaines armes de destruction massive les place dans une situation dangereuse soit directement, soit indirectement par l'effet induit sur les puissances régionales voisines. Un certain nombre d'Etats pourraient appliquer aux Etats-Unis le raisonnement appliqué par ceux-ci à la Corée du Nord : d'un pays impossible à dissuader, donc susceptible de recourir à une attaque balistique de manière relativement imprévisible, il faut se prémunir en renforçant le nombre de ses propres missiles. Dès lors, la Chine n'hésitera pas à arguer de ce programme pour bloquer durablement la négociation sur l'arrêt de la production des matières fissiles (cut-off), déjà difficile, et pour poursuivre la modernisation de ses forces nucléaires, qui sont, en l'état, vulnérables à la NMD.

C'est, en définitive, à une révolution de la lutte contre la prolifération que les Etats-Unis appellent la communauté internationale. La décision américaine met l'accent sur la fragilité future du concept de destruction mutuelle assurée.

313 la remise en cause du "concept de destruction mutuelle assurée".

Le lien entre défense et dissuasion n'est pas univoque et mérite un débat approfondi. De vraies questions sont en jeu, que rappelle avec justesse Thérèse Delpech²⁶ : « *Allons-nous vers un monde dominé par la défense, après avoir vécu dans un monde dominé par la dissuasion ? La dissuasion élargie est-elle soutenable à l'avenir dans un monde sans défenses antimissile ? Comment les principaux acteurs étatiques pratiqueront-ils la dissuasion au XXIème siècle ? La dissuasion deviendra-t-elle résiduelle dans les stratégies post-modernes ? Dans quelles circonstances sera-t-il nécessaire de faire appel à la dissuasion ?* »

Dix ans après l'effondrement de l'Union soviétique les États-Unis envisagent donc de rompre avec le principe du « si tu tires le premier tu meurs en second » grâce à l'aide d'un bouclier antimissile qu'ils essaient de mettre sur pied et ouvrent sur le plan stratégique une nouvelle période.

²⁶ Directrice des affaires stratégiques au commissariat à l' énergie atomique
35/52

Face au projet américain de déployer des armes antimissiles de nouveaux rapprochements stratégiques et diplomatiques se mettent en place entre partenaires jusqu'alors peu coopératifs. N'ayant réussi à vendre ce projet à aucun de leurs alliés occidentaux si l'on excepte Israël, les États-Unis se retrouvent totalement isolés sur ce dossier. Le projet de bouclier américain antimissile inquiète. Non pas tant par sa faisabilité que par son intentionnalité et ses conséquences déstabilisatrices sur l'équilibre des forces.

Au Pentagone, les responsables des forces nucléaires américaines déclarent que, dans la mesure où la NMD ne vise que les capacités balistiques des Rogue States, elle ne concerne en rien les forces affectées à la dissuasion nucléaire. Autrement dit, un programme de défense antimissile limité est censé n'avoir aucune répercussion sur l'évolution des capacités de frappe nucléaire des États-Unis, ni en premier, ni en second.

Pourtant, la possession par une puissance comme les États-Unis d'un système antimissile risquerait de faire perdre aux potentiels stratégiques des autres pays toute crédibilité.

Cette problématique est parfaitement illustrée par la position des autorités chinoises.

De par son déploiement, la NMD anéantit la capacité de dissuasion nucléaire de la Chine vis-à-vis des États-Unis puisque le nombre de missiles intercontinentaux chinois disponibles serait insuffisant pour saturer la défense antimissile américaine.

Cette hostilité de principe de la Chine est aussi renforcée par des préoccupations plus immédiates tenant à l'éventualité du déploiement de défenses antimissiles de théâtre en Asie de l'est.

En effet, de tels systèmes pourraient réduire l'efficacité des missiles balistiques de portée intermédiaire, inférieure à 5 000 km, que la Chine a développé, modifiant ainsi son rapport de force stratégique avec Taiwan ou le Japon, si ces derniers venaient à bénéficier d'un " bouclier " américain. La Chine tire donc argument des programmes Américains de NMD et de TMD pour annoncer, à titre de réplique, un renforcement de ses forces nucléaires. En réalité, un tel renforcement est, en réalité, déjà en marche depuis plusieurs années. La Chine est la seule des cinq puissances nucléaires reconnues à développer son arsenal nucléaire. La perspective d'un renforcement des capacités balistiques et nucléaires chinoises, qu'il intervienne en réaction aux programmes Américains de NMD et de TMD ou que ces derniers servent à justifier une option prise antérieurement, est incontestablement un facteur majeur dans l'évolution des équilibres régionaux en Asie.

01/03/05

C'est bien à la doctrine de destruction mutuelle assurée, ayant assuré des décennies d'une " paix armée " entre les blocs antagonistes de la guerre froide, que Washington a décidé de s'attaquer par la révision de la doctrine nucléaire. Les plans sont détaillés dans un rapport de 56 pages, la Nuclear Posture Review²⁷ (Mise à jour de la doctrine nucléaire). Le Pentagone veut mettre au point des armes nucléaires plus petites et plus précises, utilisables contre l'« axe du Mal » et d'autres nations qui chercheraient à se doter d'un arsenal biologique, chimique ou nucléaire. Ce qui est suggéré ici est un revirement complet de la doctrine nucléaire américaine. Celle-ci veut que les Etats-Unis ne fassent pas appel au feu nucléaire en premier recours et, en tout cas, jamais contre des Etats non nucléaires signataires du traité de non-prolifération. En évoquant son possible emploi en première frappe, ce projet normalise l'idée de l'utilisation d'une arme d'abord conçue pour être dissuasive. Ce faisant, le Pentagone banalise l'arme nucléaire.

La volonté d'invulnérabilité du territoire national liée à la tentative de moraliser le système stratégique international en tentant d'en écarter progressivement le système dissuasif issu des armes de destruction massive n'apparaît pas comme les objectifs principaux des dirigeants Américains. Semble apparaître plutôt la volonté de conserver et d'accroître le fossé technologique entre les Etats-Unis et ses concurrents ou partenaires tant par les retombées militaires que civiles dont profitera l'industrie américaine.

L'avantage technologique offert par la MD devient comme l'a défini Monsieur Chauprade²⁸ un avantage stratégique qui permet aux Etats-Unis de rechercher l'avantage plus que l'équilibre pour se dégager de la MAD.

32 le débat sur la NMD au sein de l'Union européenne

Le jeu politique mondial n'étant évidemment pas figé, la multitude de réactions contradictoires au projet américain semble indiquer que la diplomatie et les négociations viennent de reprendre leur place dans le concert des nations.

²⁷ révélations du Los Angeles Times et du New York Times en date du 10 mars 2002 sur la partie secrète d'un rapport du Pentagone remis le 8 janvier à la Maison Blanche et au Congrès

²⁸ Conférence de Monsieur Chauprade au C.I.D le 3 janvier 2001.

321 Europe et Etats-Unis : confiance et méfiance.

Pour éviter de tomber dans l'unilatéralisme, les États-Unis doivent rester conscients du caractère unique de leur responsabilité mondiale, fondée sur un message commun qu'ils partagent avec les Européens, un message conceptualisé à la fin du XVIIIe siècle, celui des Lumières. Le lien transatlantique doit être perçu comme aussi important pour les Américains que pour les Européens. Pour la majorité des Européens, les États-Unis, à travers l'OTAN, demeurent une forme d'assurance vie ultime contre toutes les incertitudes du futur. Pour les Américains, leurs relations avec le continent européen devraient être perçues comme une autre forme d'assurance, la garantie qu'ils maintiendront des liens avec leur passé, leur héritage historique, les racines de leur message démocratique... Et leurs intérêts économiques.

Mais le regard que l'Amérique porte sur l'Europe aujourd'hui tend à refléter de l'ignorance, sinon de l'intolérance. De moins en moins d'Américains considèrent comme nécessaire l'étude des langues et de la culture. À quoi bon ? À l'heure de la mondialisation, l'anglais est plus que jamais la langue de référence et de communication. L'Europe, pour beaucoup d'Américains, n'est plus qu'un continent parmi d'autres, et sans doute pas le plus important sur un plan strictement géopolitique. La tendance dominante de Washington est plutôt de sous-évaluer, sinon de dénoncer les efforts de l'Europe quant ceux-ci sont réels. C'est tout particulièrement le cas en matière de sécurité et de défense. Fondamentalement, les réflexes issus du passé traduisant une méfiance historique à l'égard de l'Europe continuent de dominer la réflexion stratégique américaine.

Cette vision schématique constitue un véritable frein à la définition par les États-Unis d'un internationalisme moderne et responsable. Ce qui manque aux relations entre l'Europe et les États-Unis, c'est un sens de l'équilibre²⁹.

322 Le débat sur la NMD au sein de l'alliance atlantique.

²⁹ Lord Robertson , secrétaire général de l'OTAN, le 2 février 2002 "Le fossé entre armées européennes et armée américaine devient infranchissablepour Washington, le choix sera agir seul ou pas du tout, et cela n'est pas un choix"

01/03/05

Les divergences au sujet de la NMD entre l'Europe occidentale et les États-Unis ont été largement débattues. Il n'y a rien de nouveau aux différences d'appréciation des menaces, des vulnérabilités et du désir d'invulnérabilité de part et d'autre de l'Atlantique. Les craintes en Europe d'un découplage transatlantique ne sont pas nouvelles non plus, mais elles n'ont pas lieu d'être affectées significativement par la présence ou l'absence de la NMD. Depuis l'origine de l'OTAN, les risques de découplage ont été grandement et fréquemment exagérés. L'épisode de la NMD ne devrait pas faire exception. La solidité durable quant à elle, de l'alliance euro-américaine tient avant tout à des facteurs non militaires liés à l'histoire, à la culture, aux valeurs et aux intérêts convergents dans des politiques de nature à préserver et à épanouir ces valeurs.

Si l'engagement réciproque euro-américain ne devait dépendre que de l'existence ou non de tel ou tel système d'armement, cet engagement serait sans doute déjà caduc.

Il faut cependant rappeler qu'outre les États-Unis, 3 des 19 pays de l'OTAN sont directement concernés par la NMD :

- le Canada, qui se trouverait de fait protégé par la NMD et qui est intégré dans le commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) ;
- le Royaume-Uni et le Danemark qui abritent sur leur territoire des radars d'alerte rapide de la NMD.

S'agissant de la protection de leur propre territoire contre les missiles balistiques à longue portée, la quasi-totalité des pays européens de l'OTAN considèrent aujourd'hui que la mise en place d'un tel système n'est pas d'actualité. On peut toutefois se demander si l'importance grandissante que ne manquera pas de prendre la défense antimissile dans le débat stratégique des prochaines années, ne créera pas, tôt ou tard, une pression pour que cette question soit traitée au sein de l'Alliance atlantique. Or l'extension à l'Europe de défenses contre les missiles à longue portée constitue un ferment de division au sein des pays européens de l'OTAN. Ce sujet peut perturber le processus d'édification de la défense européenne qui exige une concentration de l'effort européen de défense sur les priorités définies en matière de capacités de projection, de renseignement, de commandement et de communication, et trouve déjà difficilement des ressources financières à la hauteur de telles ambitions.

Si le déploiement de la NMD par les États-Unis devait mettre à mal l'Alliance atlantique, ce serait en tant que révélateur de différends plus profonds plutôt que comme cause en soi. Le découplage au sens militaire et les craintes d'un relâchement de la dissuasion élargie ne sont pas ce qui devrait inquiéter les Européens. Ce qui peut effectivement inquiéter les Européens, c'est la perspective d'une crise aiguë dans la diplomatie multilatérale du désarmement qui serait induite par une véritable poussée d'unilatéralisme aux États-Unis.

Dans la durée, une Amérique mue par la suprématie unilatérale et par une invulnérabilité prophylactique, et une Europe s'efforçant de reconstruire une sécurité coopérative par la voie du multilatéralisme, ne pourraient que s'éloigner l'une de l'autre³⁰.

33 Perspective pour la défense anti missile après le 11 septembre 2001

Les attentats qui ont frappé les États-Unis le 11 septembre 2001 ont apporté un démenti à l'idée, assez répandue outre atlantique, que des solutions fondées sur la supériorité technologique permettront de résoudre les difficultés politico-stratégiques rencontrées par les États-Unis dans l'exercice de leur leadership. Il importe toutefois de ne pas tirer de conclusions hâtives de ces événements quant à l'avenir que réserve l'Administration Bush Jr. aux programmes de défenses antimissiles (MD) en cours de développement. En effet, si ces destructions, portées sur le sol américain par des moyens dont l'ampleur et la précision marquent une évolution dans les pratiques terroristes (hyper terrorisme³¹), ont révélé de manière brutale le faible probabilité d'une frappe balistique à l'encontre des États-Unis, un certain nombre de facteurs portent à croire que les développements de systèmes antibalistiques vont connaître un nouvel élan dans les mois à venir, ceci tant pour des raisons structurelles (récente évolution du débat sur les MD) que conjoncturelles.

³⁰ C Patten, commissaire européen lors du sommet européen de Caceres en février 2002: "Gulliver ne peut faire cavalier seul et il n'est pas bon que nous nous considérions comme des Lilliputiens qui n'oseraient pas élever la voix"

³¹ définition de Monsieur F.Heisbourg directeur de la fédération de la défense stratégique
40/52

331 la NMD et les nouvelles menaces.

La destruction des "Twin Towers " par des actes terroristes a témoigné de l'inévitable vulnérabilité à laquelle sont confrontées les sociétés modernes insérées dans le processus de mondialisation. Il nous a subitement été rappelé combien l'intensification et la multiplication des flux de toutes natures, signifiaient nécessairement une multiplication des fragilités réparties en de multiples points du réseau économique, migratoire et informationnel mondial. Autant lors de la sélection des armes du crime de masse qu'ils ont perpétré (avions de lignes) que par le choix des moyens d'accomplissement de celui-ci (utilisation de systèmes de communications modernes et d'usage courant), les réseaux terroristes ont pleinement tiré profit des possibilités qui leur étaient offertes par la nouvelle configuration des échanges inter et intra-nationaux, et montrés l'inadéquation de la NMD à ce type de menace.

Une autre objection bien connue consiste à dire que la NMD ne peut pas prémunir contre les dispositifs nucléaires passés en contrebande³². Le risque de terrorisme nucléaire, biologique ou chimique (NBC) constitue par ailleurs, pour un nombre important d'experts prenant position dans le récent débat sur les Missile Defense, la menace la plus crédible pour les Etats-Unis. La peur d'une arme de destruction massive (ADM) « smuggled³³ » sur le territoire américain, ou détonnée à partir d'un navire à proximité des côtes des Etats-Unis paraît d'autant plus justifiée qu'une telle approche, bien que n'étant pas nouvelle pour autant, offre à de nouveaux acteurs un rapport coût/ efficacité nettement plus avantageux et réaliste que la réalisation d'un missile balistique intercontinental. Il est cependant déplacé de reprocher à la NMD de ne pas remplir des fonctions auxquelles elle n'a jamais été destinée. Si la contrebande d'ADM doit être considérée comme une menace sérieuse, alors des moyens antiterroristes adaptés s'imposent (et ceux-ci ne sont nullement interdits par le déploiement de la NMD).

³² typiquement dans une valise, un camion, à bord d'un cargo, etc.

³³ " smuggled" peut être traduit par "introduites clandestinement"
41/52

Dès lors, compte tenu de ces éléments et des réactions internationales, les Etats-Unis vont-ils modifier leur approche de la NMD³⁴ ?

Il semble cependant que les Etats-Unis ne renonceront aucunement au déploiement de défenses antimissiles³⁵ puisque d'une part ces attentats ont eu pour conséquence un intérêt décuplé pour les systèmes conférant aux Etats-Unis une bonne liberté de manœuvre extérieure, et que d'autre part l'opposition inter et intra nationale à ces projets est affaiblie suite au drame enduré outre Atlantique.

332 les attentats du 11 septembre légitiment le droit des Etats-Unis à se défendre.

De multiples signes avaient fait naître, au lendemain du 11 septembre, l'espoir d'un nouveau multilatéralisme, au-delà du recours à l'OTAN et au Conseil de sécurité de l'ONU. L'ancien président George Bush lui-même jugeait que l'ampleur de l'attaque contre les Etats-Unis *"devrait effacer dans certains cercles l'idée que l'Amérique peut se débrouiller seule dans la lutte contre le terrorisme ou dans quoi que ce soit d'ailleurs"*. Les efforts immédiatement déployés par le secrétaire d'Etat Colin Powell pour bâtir une coalition internationale susceptible de soutenir les Etats-Unis, allaient dans le même sens. Le sentiment d'interdépendance et de vulnérabilité partagée a rapproché, un instant, l'Europe des Etats-Unis.

Ce retour au multilatéralisme américain est l'un des mythes du 11 septembre, comme le prouvent les derniers discours du Président Bush. Le discours sur *"l'axe du mal"* prononcé le 29 janvier 2002 a surpris l'Union européenne à tel point que le britannique C.Patten, commissaire de l'Union européenne chargé des relations extérieures n'a pas hésité à dénoncer³⁶ *"l'absolutisme et le simplisme de la pensée américaine"*.

Quelques heures plus tard, Colin Powell a répondu à l'irritation européenne. Expliquant le budget de son ministère à la Chambre des représentants à Washington, il a dit: *"Cette suggestion, que vous entendez parfois, dans les cercles intellectuels, que les Etats-Unis agissent de manière unilatéraliste et sans consulter nos partenaires européens, elle ne*

³⁴ NMD ou MD car le Président Bush a laissé tomber le mot national pour ménager ses alliés.

³⁵ "nous devons protéger les Américains et nos amis contre toutes les formes de terreur y compris la terreur qui pourrait être apportée par un missile ".Déclaration de G.Bush à l'école militaire de Charleston le 11 décembre 2001.

01/03/05

pourrait tout simplement pas être plus éloignée de la vérité. Regardez mon agenda ; vous verrez combien je consulte, à commencer par ce matin, très tôt le ministre des affaires étrangères du Portugal". En même temps, M. Powell a donné sa propre définition du multilatéralisme : "Nous croyons au multilatéralisme. Mais quand il s'agit d'une question de principe, et quand la communauté multilatérale n'est pas d'accord avec nous, nous ne nous réfréons pas de faire ce que nous estimons juste, ce qui est dans notre intérêt, même si certains de nos amis ne sont pas d'accord."

De fait, les Etats-Unis s'orientent vers une nouvelle forme d'unilatéralisme, un unilateralisme pragmatique, utilitaire, à la carte. Par cet unilateralisme, ils agissent seuls lorsqu'ils pensent que leur efficacité s'en trouvera accrue – c'est le cas pour les opérations militaires en Afghanistan –, mais n'hésitent pas à faire appel à leurs partenaires en fonction de leurs talents ou de leur influence : c'est ce qui se passe pour l'action diplomatique, les tâches de maintien de la paix et la coopération policière. Le ministre français Hubert Védrine estime que le choc du 11 septembre, loin d'avoir changé l'approche américaine, a au contraire confirmé les Etats-Unis dans une pratique à laquelle il a donné un nom - l'unilateralisme "utilitaire" - et une définition : une approche "*unilatérale, sans consulter les autres, à partir de leur interprétation, de leurs intérêts. De façon, par ailleurs, utilitaire puisqu'ils peuvent avoir besoin de tel ou tel autre à un moment donné ; en refusant de s'engager dans tout accord international ou négociation multilatérale qui pourrait empiéter sur leur décision, sur leur souveraineté et sur leur liberté d'action*".

A moins d'initiatives démesurées, qui provoqueraient invariablement un accroissement du nombre et de l'intensité des critiques portées aux Etats-Unis quant à leur façon de mener leur politique extérieure, il semble cependant difficile d'envisager une rupture fondamentale entre d'un côté, George Walker Bush et ses plus proches alliés. Frappés par la mort de plusieurs milliers d'innocents, les Etats-Unis peuvent conduire, de manière totalement légitime aux yeux de la communauté internationale, une série de mesures de représailles à l'encontre des réseaux. A cette fin, ils ont obtenu du Conseil de Sécurité de l'ONU (CSNU) des résolutions tenant l'Afghanistan pour responsable des

³⁶ The Guardian du 10 février 2002
43/52

attentats suicides du 11 septembre ce qui a activé la clause de légitime défense de la Charte³⁷.

Méprisée jusque-là par l'administration Bush, l'ONU est devenue soudainement utile aux Américains. Au risque d'apparaître comme leur instrument.

Pour bâtir sa vaste coalition antiterroriste, Washington s'est appuyé sur les Nations unies. La France présidait le Conseil de sécurité lors du vote de la résolution 1368, adoptée dans l'émotion des attentats et à l'unanimité, le 12 septembre. Jean-David Lévitte, ambassadeur français auprès des Nations unies, constate : *"Les Américains avaient le choix entre bâtir une coalition sur mesure - comme pendant la guerre du Golfe - ou passer par l'ONU. Ils ont choisi, cette fois, la bonne solution"*. Pour la première fois, le droit à l'autodéfense a été reconnu contre un mouvement terroriste et non contre un Etat.

Mais la médaille a son revers. Les Américains savent qu'ils ne peuvent pas se servir de l'ONU tout en continuant à l'asphyxier financièrement. Sous la pression de la Maison-Blanche, le Congrès a décidé de rembourser immédiatement 582 millions de dollars d'arriérés Américains et confirmé la nomination d'un nouvel ambassadeur auprès des Nations unies. Après plusieurs mois de chaise vide, les Américains ont de nouveau un représentant à l'ONU.

Chez les conseillers de Kofi Annan, la satisfaction le dispute à l'inquiétude. Satisfaction car, dans un monde dominé par l'hyper puissance américaine, « *l'ONU a besoin, elle aussi, des Etats-Unis* », explique Gillian Sorensen, sous-secrétaire générale de l'organisation. Mais inquiétude aussi, car le secrétariat général de l'ONU craint de se voir confier un mandat impossible. Ce revirement de l'administration américaine ne peut cependant cacher la défiance profonde des Américains envers l'ONU exprimée à nouveau le 15 février 2002³⁸ par des intellectuels Américains : *" Certains estiment que l'argument du dernier ressort dans la théorie de la guerre juste - en substance, l'idée que toute alternative raisonnable et plausible doit être explorée avant de recourir à la force - suppose que le recours aux armes doit être approuvé par une instance internationale reconnue, telle que l'ONU. Cette proposition est problématique. D'abord, c'est une nouveauté : historiquement, l'approbation internationale n'a jamais été considérée par les théoriciens de la guerre juste comme une juste exigence. Ensuite, rien ne prouve qu'une instance internationale comme l'ONU soit la mieux inspirée pour décider quand, et dans quelles*

³⁷ Résolutions 1368 du 12/09/01 et 1373 du 29/09/01

01/03/05

conditions, un recours aux armes est justifié, sans oublier que l'effort engagé pour faire appliquer ses décisions compromettrait inévitablement sa mission première qui est humanitaire. Selon un observateur, ancien assistant du secrétaire général de l'ONU, faire de l'ONU, la pâle imitation d'un Etat, afin de régler l'usage de la force internationalement serait un projet suicidaire".

Les pertes américaines et le caractère transnational de la menace terroriste ont entraîné le dépassement et l'effacement des divergences et des tensions qui demeuraient entre d'un côté les Etats-Unis et de l'autre les Etats européens ou la Chine. Au-delà des peuples, s'est formée à l'échelle des gouvernements occidentaux et chinois une sorte d'« Union Sacrée » reposant sur une condamnation unanime des activités terroristes des réseaux islamistes. Il paraît donc pour le moins probable que les Etats qui, auparavant, s'opposaient avec plus ou moins de fermeté au développement des MD (TMD et NMD³⁹), ne seront plus en position de contester aux Etats-Unis le droit de se prémunir contre une menace extérieure, quelle que soit sa nature et sa provenance. Le consensus qui émerge progressivement au sein des Etats alliés de l'Amérique sur la thématique des défenses antimissiles révèle bien que l'opposition à ces systèmes a sensiblement évolué. Ces défenses sont considérées de plus en plus comme légitimes par ces alliés⁴⁰.

Ainsi, les récents et terribles événements n'altéreront pas la tendance structurelle d'évolution du débat sur les MD qui se dessinait depuis quelques mois. Si de nouvelles décisions de l'équipe gouvernementale américaine rejoignent l'orientation prise depuis le premier mai, il s'avèrerait alors qu'en l'absence de résistances diplomatiques, l'effort américain en faveur des développements et déploiements de défenses antimissiles portera très certainement ses fruits.

333 la NMD, un outil pour préserver la liberté d'action des Etats-Unis.

³⁸ lettre d'Amérique, les raisons d'un combat, dans le monde du 15 février 2002

³⁹ TMD : *Theater Missile Defence*: défense antimissiles de theatre

⁴⁰ François HEISBOURG, « Défense antimissiles : l'analyse stratégique et l'intérêt européens », *Politique Etrangère*, N°3-2001, Juillet-Septembre 2001, pp.619-630
45/52

A la lumière des attentats du 11 septembre est révélée une faiblesse des Etats-Unis, dont la marge de manœuvre à l'extérieur de son territoire dépendra toujours des moyens de défense de l'Etat contre lequel ils lutteront.

Dans le cadre d'un conflit potentiel opposant les Etats-Unis et un Etat contre lequel ils seraient amenés à intervenir, plusieurs facteurs doivent être pris en compte.

Même si la probabilité qu'un adversaire des Etats-Unis dispose d'un ICBM⁴¹ techniquement fiable, capable de frapper une ville américaine avec une charge NBC, est très réduite, il serait surprenant qu'en cas de crise l'administration américaine prenne le risque de décider d'une action armée contre un Etat qui pourrait, avec une probabilité non-nulle, déclencher une frappe de représailles sur le sol américain.

L'acquisition de missiles de portée moindre demeurant plus aisée que celle de missiles intercontinentaux, la probabilité de voir les Etats-Unis dissuadés d'intervenir sera plus élevée dès lors qu'ils estimeront possible que leur adversaire soit doté de vecteurs capables de frapper leurs alliés ou les forces (américaines ou coalisées) lors d'une éventuelle intervention.

De ce fait, tant les Etats-Unis que leurs alliés, peuvent trouver dans les effets conjugués de la prolifération (balistique et NBC) et de l'exposition à une menace terroriste soutenue par un Etat, assez de légitimité pour opter en faveur de l'accélération des développements et déploiements de systèmes antimissiles. Ce regain d'intérêt pourrait très vraisemblablement ne pas se limiter aux TMD, au sujet desquelles existait déjà un quasi-consensus transatlantique, mais également être élargi à une échelle nationale (NMD), voire au niveau d'une éventuelle Allied Missile Defense. Celle-ci serait destinée à empêcher le rétrécissement de la marge de manœuvre américaine que pourrait causer un chantage à l'encontre d'un allié des Etats-Unis.

En se dotant de systèmes antimissiles efficaces assurant la protection de leur sanctuaire, de leurs alliés, et de leurs troupes, les Etats-Unis seraient à l'abri d'un hypothétique chantage et bénéficieraient d'une totale liberté d'action nécessaire à la poursuite de leurs objectifs.

⁴¹ *Intercontinental Ballistic Missile* ou missile balistique intercontinental

Conclusion

Voilà une cinquantaine d'années que la question de l'opportunité ou non de défenses actives contre les missiles balistiques refait périodiquement surface, donnant lieu à des débats souvent houleux, particulièrement aux États-Unis. Il semble aujourd'hui inutile de se prononcer pour ou contre la NMD en elle-même. Tous les points de vue ont été exprimés, et les opposants à la NMD ont manifestement perdu la partie ce que semble bien confirmer les dernières déclarations du Président Bush. Il est clair que tôt ou tard et sous une forme ou une autre, les États-Unis déploieront bel et bien leur NMD.

De fait, la controverse va bien au-delà des défenses antimissiles en elles-mêmes. Elle porte, en réalité, sur l'écheveau complexe des conséquences du déploiement de la NMD.

La redéfinition de la diplomatie des Etats-Unis n'a rien d'illégitime.

Elle renvoie, sur le plan intérieur, à l'évolution de l'opinion américaine, fière de la victoire remportée sur l'URSS et de son leadership retrouvé, parfaitement médiatisé pendant la crise afghane, mais en même temps, de plus en plus réservée face aux responsabilités et aux charges liées à la fonction de gendarme du monde.

Pour autant, le glissement de la diplomatie américaine vers l'unilatéralisme, et la militarisation des enjeux paraît intenable à terme, car en contradiction ouverte avec le système de l'après-guerre froide et les règles de fonctionnement de l'économie ouverte, façonnés par ces mêmes Etats-Unis. Les fortes phrases du président américain George Bush dans son discours solennel du mardi 29 janvier 2002⁴² à Washington ont relancé la grogne européenne contre l'unilatéralisme américain, débat qui avait été mis entre parenthèses après les attentats du 11 septembre 2001.

Une civilisation de la liberté, fondée sur le pluralisme, ne peut prétendre ériger une nation en modèle absolu. La volonté de projection de puissance et la revendication de valeurs universelles sont en contradiction avec un mode de décision fondé sur la promotion exclusive d'intérêts nationaux. Dans la société ouverte et le monde interdépendant qu'ils ont contribué à créer, les Etats-Unis sont encore moins fondés que les autres nations à

⁴² state of the union speech / 29 janvier 2002.

01/03/05

pouvoir revendiquer une diplomatie des mains libres, qui est à la fois dangereuse et vouée à l'échec.

Pour de longues années encore, seule l'Amérique pourra arrêter l'Amérique, et lui éviter de succomber à la démesure à laquelle prête le monopole de la puissance globale.

En cela, l'émergence d'un second pôle démocratique, avec une Europe émergeant de l'interminable coma dans lequel elle s'est plongée au XXe siècle, serait bénéfique non seulement pour les Européens, qui retrouveraient la maîtrise de leur destin, mais aussi pour les intérêts à long terme des Etats-Unis .

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages en français

- Védrine, Hubert (2000), les cartes de la France à l'heure de la mondialisation Dialogue avec Dominique Moïsi, Fayard, Paris.
- Kaspi A (1986), les Américains : les Etats-Unis de 1607 à nos jours. Seuil.
- Valladao A (1993), le XXI^e siècle sera américain.
- Michel Aller et Larry Portis , La politique étrangère américaine des Etats-Unis depuis 1945 aux éditions Ellipses (2000)
- La défense antimissile du territoire aux Etats-Unis -rapport d'information 417 de la commission des affaires étrangères du Sénat -2000.
- N° 2788 ASSEMBLÉE NATIONALE RAPPORT D'INFORMATION sur la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs présenté par MM. PierreLELLOUCH,

Ouvrages en anglais

- Brzezinski, Zbigniew (2000), " Living With the New Europe ", The National Interest, été.
- Brzezinski, Zbigniew (1977), The Grand Chessboard: American Primacy and its Geostrategic Imperatives, Basic Books, New York.
- Smith, Tony (2000), *Foreign Attachments. The Power of Ethnic Groups in the Making of American Foreign Policy*, Harvard University Press, Harvard.
- Smith, Tony (1994), *America's Mission. The United States and the Worldwide Struggle for Democracy in the Twentieth Century*, Princeton University Press, Princeton.
-

Articles de revues en français

- F.Géré , "la guerre asymétrique", libération ,25.09.2001
- S.Kauffmann "le nouvel unilatéralisme américain", libération du 02.01.02
- E.Leser "la diplomatie américaine: un changement de circonstance" le monde du 01.01.2002
- Le retour de la guerre des étoiles par A. Roubos dans "les rapports du GRIP-juin 2000".
- Le leadership à la carte des Etats-Unis par J.Beltran dans "le figaro du 4.11.2001".
- Revue défense nationale 05/2001
- Revue défense nationale 02/2001
- Le nouvel unilatéralisme américain . S.Kaufmann dans "le monde" du 02.01.2002
- Washington s'apprete à dénoncer officiellement le traité antimissile de 1972.P.Jarreau dans "le monde" du 12.12.2001
- Bush sacrifie la dissuasion à son bouclier antimissile .P Riche dans "libération" du 13.12.2001
- La révision de la doctrine stratégique américaine par S.Bédar dans "le débat stratégique n°55-mars 2001".
- Le space power, nouvel horizon de la stratégie américaine par JM Valentin dans "le débat stratégique n°54-janvier 2001".

01/03/05

- Invalidation ou nouveau souffle par C.Brustein dans "groupe d'études sur le nucléaire et les relations internationales et stratégiques-25.10.2001"
- François HEISBOURG, « Défense antimissiles : l'analyse stratégique et l'intérêt européens », Politique Etrangère, N°3-2001, Juillet-Septembre 2001, pp.619-630
- J.Pike et P.Voth "projets actuels de defense antimissile" forum du désarmement -novembre 2001.
- A.Makhijani "défense et attaque nucléaire: une analyse de la stratégie américaine" IEER :Energie et sécurité n°12/2001.
- C.Carle "combattre le mal par le mal: des missiles contre les missiles" forum du désarmement -novembre 2001
- Jacquet, Pierre (éd.) / Moïsi, Dominique (éd.). - " Les états-Unis, imprévisible Gulliver ". RAMSES (1997)
- " Les limites du rêve américain ". Croissance, le monde en développement (1996-11)n°398, p.31-41.
- " L'Amérique conquérante : stratégies pour le XXIe siècle ". Revue française de géoéconomie (1997,été)n°2
- La faille transatlantique . D Moïsi dans "les échos" du 11.02.2002
- Qui a peur de la CPI?. E Bonito dans "El Mundo" du 11.02.2002
- L'Europe n'a plus le Bush en cœur . J Quatremer dans "libération" du 11.02.2002

Articles de revues en anglais

- Diplomatic History (1999), " The American Century. A Roundtable ", 1ère partie, volume 2, n° 2, printemps.
- Ballistic missile defense and international security ,IFRI 2001.
- Schlesinger, Arthur Meier (1917-....). - " America and the world : isolationism resurgent ? " Ethics & International Affairs (1996)
- Mead, Walter Russell. - " An American grand strategy : the quest for order in a disordered world ". World Policy Journal (1993,printemps)

INTRODUCTION	5
1°L'UNILATERALISME, UNE TENDANCE PERMANENTE DE LA POLITIQUE ETRANGERE AMERICAINE	7
11 rappels historiques	7
111 L' Amérique messianique : aux sources de l'exceptionnalisme américain	9
112 de la méfiance envers l'Europe aux prémices de l'internationalisme	9
113 de l'indifférence à l'unilatéralisme (1991-).....	12
12 Des rapports difficiles avec l'autre	13
121 Etats-Unis et Nations Unies : un mariage difficile.....	14
122 un mépris de plus en plus marqué des traités et accords internationaux	15
123 la politique du Président Bush : une diplomatie de rupture.	16
2°LA VOLONTE DE SE DEFENDRE SEUL	18
21 la NMD, une histoire ancienne	18
211. Continuité de la défense antimissile aux Etats-Unis	19
212 L'initiative de défense stratégique, une nouvelle étape.	21
213 de l'IDS à la NMD	21
22 la sanctuarisation du territoire répond à des facteurs psychologiques et politiques	24
221 les facteurs psychologiques d'évolution de la société américaine.	25
222 la volonté de se défendre seul : le rejet du TICE	27
223 la défense antimissile : un instrument pour se défendre seul.	28
23 la NMD acteur d'une stratégie de puissance	29
231 Un pactole aux industriels Américains	29
232 La course technologique dans l'espace	30
233 Un « levier » à effets multiples	31
3°LES ENJEUX D'UN DEPLOIEMENT UNILATERAL DU BOUCLIER ANTIMISSILE	32
31 la remise en cause des politiques de lutte contre la prolifération nucléaire	33
311 la remise en cause du traité ABM	33
312 un effet domino sur l'ensemble des traités de désarmement.	34
313 la remise en cause du "concept de destruction mutuelle assurée".	35
32 le débat sur la NMD au sein de l'Union européenne	37
321 Europe et Etats-Unis : confiance et méfiance.	38
322 Le débat sur la NMD au sein de l'alliance atlantique.	38
33 Perspective pour la défense anti missile après le 11 septembre 2001	40
331 la NMD et les nouvelles menaces.	41
332 les attentats du 11 septembre légitiment le droit des Etats-Unis à se défendre.	42
333 la NMD, un outil pour préserver la liberté d'action des Etats-Unis.....	45
CONCLUSION	47

01/03/05

52/52